

EDM-SA : Le choix du nouveau DG Oumar Diarra, la sortie du tunnel ?

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 01 DÉCEMBRE 2020

740

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



COVID-19 et discours de Bah N'Daw Cacophonie et amateurisme à la Présidence



CNT : Les vérités de Housseini Amion Guindo



Violences à l'École : Passer des discours aux actes !



SAER GROUP C'EST:

**+ de 400
collaborateurs**

aux nationalités multiples, répartis au sein de
26 sociétés, qui oeuvrent tous au rayonnement
de la marque SAER.

SAER GROUP

Une	COVID-19 et discours de Bah N'Daw : Cacophonie et amateurisme à la Présidence	P.4
Brèves	Conseil National de Transition : Des manipulations possibles dans le choix des membres	P.13
	CNT : Trahison de la classe politique ?	P.13
	Yeah Samaké : Le concret et le pragmatisme d'un leader politique	P.14
	ANNONCE	P.14
	Kaolack : Au moins 3 morts et 8 blessés après l'explosion de 2 camions citernes d'essence	P.14
	Maitre Cheick Oumar Konaré : « Comment régnait l'empereur du Ghana »	P.15
	Mise en place du Groupe de suivi et de soutien à la Transition au Mali : La cérémonie inaugurale sous la présidence du premier ministre Moctar Ouane	P.15
	Transfert d'argent en Casamance : Wave « massacre » Orange money	P.16
Actualité	EDM-SA : Le choix du nouveau DG Oumar Diarra, la sortie du tunnel ?	P.22
	Lancement du site internet de la FECONG : Une « réponse innovante » de rencontres pour la visibilité des ONG	P.23
	Violences dans l'espace scolaire et universitaire : Des mesures vigoureuses pour circonscrire le phénomène	P.24
	27ème et 28ème sessions ordinaires du conseil d'administration de l'ANICT : Près de 20 milliards prévus en 2021	P.25
	Violences en milieu scolaire et universitaire : Réunion sur la mise en œuvre des recommandations	P.26
	CONGRES AAPP : Les professionnels de santé ont revisité les textes !	P.27
Politique	CNT : Les vérités de Housseini Amion Guindo	P.28
	Violences à l'École : Passer des discours aux actes !	P.30
	SBM : « Ceux qui doivent apaiser la situation au Mali sont devenus des catalyseurs »	P.31
	Transition et gouvernance : Assimi fait jaser	P.32
Culture & société	Inter biennale photographique : La 2è édition commence demain 1er décembre 2020	P.34
International	Russie : Les quatre guerres de Vladimir Poutine, selon l'historien Sergueï Medvedev	P.35
	Élections Présidentielles aux États-Unis : Donald Trump assure qu'il ne "changera pas d'avis" sur ses accusations de fraude électorale	P.36
Sport	Mali : Élimination prématurée des Aiglons du Mali du tournoi UFOA-A	P.37



Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte



COVID-19 et discours de Bah N'Daw : Cacophonie et amateurisme à la Présidence

C'était hier 30 novembre en milieu d'après-midi. La présidence de la République publie sur son compte twitter officiel le message suivant :

« Info / Présidence
#Covid_19 au Mali
Adresse à la Nation du Président de la Transition, Chef de l'Etat, SEM Bah N'Daw, ce lundi 30 Novembre 2020 dans l'Édition de 20 h de l'ORTM. »

Simultanément, le même message a été pu-

blié sur la page Facebook de Koulouba. Ces annonces ont immédiatement fait le buzz et ceux de maliens qui ont la chance de lire français et d'avoir un accès à internet étaient particulièrement soulagé. En effet, la seconde vague de la Covid-19 fait des ravages au Mali et crée la panique. Les hôpitaux débordés refusent les malades qui n'ont d'autres choix que d'aller contaminer leur proche avant, pour beaucoup, de rendre l'âme. Dans les hôpitaux comme dans la communauté, les décès croissent de façon quasi exponentielle.

La parole présidentielle était donc particulièrement attendue et bienvenue.

Mais voilà : ceux qui, toutes affaires cessantes, se sont installés devant leur téléviseur pour « boire la bonne parole » se sont interrogées quand la présentatrice du jour, dans l'énoncé des titres, n'a fait aucune allusion à l'adresse à la Nation tant attendue.

Peut-être fallait-il prendre son mal en patience jusqu'à la fin du journal. Peut-être que des « problèmes techniques » dont nous sommes devenus familiers ont créé un couac inattendu. Mais jusqu'à la fin du fameux Journal télévisé de la chaîne officielle nationale, il n'y eut ni message, ni explication encore moins d'excuse.

Que s'est-il donc passé ? Le président a-t-il eu un problème de santé inattendu ? Ou a-t-il simplement renoncé à s'exprimer. Si oui, quelle mystérieuse ou impérieuse raison a pu provoquer un tel bouleversement de l'agenda présidentiel ?

Votre journal Malikilé a cherché à savoir pour vous informer.

Selon nos recoupements, peu de temps avant



l'enregistrement de son adresse à la nation, Bah N'Daw apprend que son message a déjà fait le tour des réseaux sociaux. Or seuls les services de la présidence pouvaient y avoir accès. Froide colère du Colonel-major qui décide de tout annuler.

Au-delà, certaines mesures retenues dans le message qui a fuité n'étaient pas assez muries et aucune mesure d'accompagnement n'avait été prévu pour les couches les plus vulnérables.

Mais le président Bah N'Daw a-t-il réalisé qu'en faisant annoncer qu'il s'exprimerait tel jour à telle heure, il avait obligation, sauf cas de force majeure, à tenir son engagement. Il s'agit là d'une simple question de respect que

tout dirigeant doit à son peuple. Aucune colère, aucun caprice, aucune saute d'humeur ne peut justifier une telle volte-face qui dénote une grosse impréparation à la fonction présidentielle (même de transition) et un manque de sang-froid qui accompagne nécessairement l'action publique à un niveau si élevé. Il fallait maintenir l'agenda, ordonner une enquête, identifier les taupes, prendre les sanctions appropriées et les mesures pour éviter ce genre d'errements.

Le président Bah N'Daw a la réputation de démissionner dès qu'il est contrarié. Mais cette fois-ci, il s'agit plus de désertion que de démission.

L'enseignement de cet événement qui ne gran-

dit pas la transition est qu'une grosse cacophonie et un inquiétant amateurisme règnent au plus haut sommet de l'Etat. Les maliens sont-ils protégés ?

Pour permettre à nos lecteurs de comparer les deux versions du même message (celui qui circule sur les réseaux sociaux et celui à venir) ou en tout cas les mesures annoncées et celles qui seront finalement retenues, nous publions le « message » diffusé sur les réseaux sociaux.

Lire en encadré.

■ **Moctar Sow**



COVID-19 :**PREMIERE ADRESSE A LA NATION DU PRESIDENT BAH N'DAW**

Page | 1

Maliennes, Maliens,**Chers compatriotes,**

Puisqu'entre nous, seule la vérité sied, je vous annonce sans détours, que sur le front de la COVID-19, les nouvelles ne sont pas bonnes pour notre pays. Elles sont même mauvaises.

En effet, le 25 mars dernier, notre pays ne comptait que deux cas actifs de COVID 19.

A l'heure où je vous parle, ce 30 novembre 2020, nous frôlons officiellement le chiffre de 5000 cas d'infection et ce chiffre, de l'avis des spécialistes, serait largement sous-estimé, nos capacités de dépistage étant dramatiquement faibles, autant que le sont nos capacités de traçage des personnes-contact ou de prise en charge médicale des patients.

Même si les statistiques de l'hémisphère Nord sont bien plus alarmantes, on peut parler aujourd'hui de croissance exponentielle du mal sur notre territoire.

Le fléau est, de plus en plus, dans nos familles. Il est, de plus en plus, dans nos bureaux.

Il est, de plus en plus, dans nos rassemblements.

Il est, de plus en plus dans le District qui reste l'épicentre de la propagation au niveau national.

Il est, de plus en plus, dans nos régions, dans nos Cercles, dans nos campagnes.

La crainte existe que la COVID 19 ne devienne endémique. Ce qui, pour un pays assailli par d'autres urgences, ne serait pas un défi de plus, mais le défi de trop. Qu'à Dieu ne plaise !

Mais Dieu ne nous aidera mieux que si nous nous aidons nous-mêmes. Et nous le pouvons et nous le devons.

Oui, nous pouvons et devons éviter de tomber dans le fatalisme démobilisateur.

Nous avons le devoir sacré d'éviter de propager les messages ou les comportements qui poussent nos compatriotes à baisser la garde.

Quand la grâce divine fait de nous des leaders d'opinion, meneurs d'hommes, chefs d'administration ou chefs religieux, nous avons le devoir sacré de ne pas induire les masses en erreur. Page | 2

Nous avons le devoir et le pouvoir de faire des mosquées et des églises le premier champ de bataille contre la pandémie de la COVID 19.

Cela ne prend qu'un masque par fidèle, le respect des distances prescrites, les mesures d'hygiène tels que le lavage des mains et la désinfection régulière des lieux de culte.

Chaque imam, chaque prêtre, chaque pasteur a le pouvoir et le devoir d'être un commandant en chef contre la pandémie, pour la survie des fidèles qui les ont choisis, pour la survie d'une nation à laquelle chacun de nous doit quelque chose.

Mes chers compatriotes,

Face à l'extrême gravité de l'heure, mais face à la possibilité de vaincre le fléau par la prévention, j'invite à une mobilisation d'envergure nationale.

Cette mobilisation commence par un sursaut individuel suivi d'une prise de conscience au niveau familial, chacune de nos familles, puis d'une mobilisation au niveau des communes, chacune de nos communes.

La mobilisation citoyenne est irremplaçable. C'est par elle que nous gagnerons la guerre contre la pandémie et sans elle, la défaite est assurée.

Le gouvernement, sous mes instructions, a dès aujourd'hui, obligation de donner corps à ce projet de mobilisation nationale contre la COVID 19, de lui donner les moyens, de l'accompagner, de le suivre.

Il s'agit par la communication, la sensibilisation et la pédagogie de réussir l'appropriation par chacun d'un combat dont dépend l'avenir pour tous.

Car notre ambition doit être de casser la chaîne de contamination en cinq semaines, à compter de ce jour 1er décembre 2020.

Et ce défi peut être relevé si nous acceptons, pour utiliser l'expression d'un fier devancier, de rendre à ce pays une toute petite partie de ce qu'il nous a donnés.

Imams, prêtres, pasteurs, chefs de quartiers, chefs de famille, société civile, syndicats, partis politiques, jeunes, femmes, influenceurs, levons-nous, donnons-nous la main !

Dans cette perspective, le programme un Malien, un masque sera reconduit et intensifié sans délai.

Page | 3

Il s'agit de disponibiliser et distribuer gratuitement des millions de masques réutilisables dont le port sera rendu progressivement obligatoire, dans les espaces publics en capitale comme dans les chefs-lieux de région.

Nous n'avons pas d'autre choix que de nous remobiliser pour la stricte observance des mesures-barrières qui constituent ici comme ailleurs un bouclier efficace et accessible contre la pandémie.

Outre le port du masque facial dans les lieux publics, il s'agit du lavage systématique des mains au savon, du respect de la distanciation physique, de la limitation des regroupements, y compris pour les mariages, les baptêmes, les funérailles.

Il nous faut aussi accepter de réduire le temps d'ouverture des marchés de 8h à 14h. Des équipes de sensibilisation et de persuasion seront mobilisées pour ce faire, avec le plein consentement des usagers.

De commun accord également avec les voix les plus autorisées sur la question à savoir le Premier ministre, les ministres concernés ainsi que le Conseil scientifique dédié à la lutte contre la COVID, j'ai approuvé les décisions suivantes.

Premièrement, les établissements d'enseignement primaire, secondaire, et supérieur, publics ou privés, seront fermés pour un délai de 28 jours.

Deuxièmement, les lieux de plaisir, de sport, les bars et restaurants seront fermés pour cette durée, c'est à dire 28 jours.

Troisièmement, pour la même durée un couvre-feu sera institué de 21h à 5h du matin. Les dérogations seront délivrées à ceux qui sont éligibles. Les leçons du premier couvre-feu seront tirées. Personne ne sera lésé mais les consignes seront strictement appliquées par les forces de l'ordre.

Quatrièmement, les autorités aéroportuaires et frontalières ont reçu l'ordre formel de renforcer le contrôle des documents de voyage dont le certificat de test COVID valide et dûment établi.

Plus que par le passé, ces prestations feront l'objet d'une rigoureuse évaluation et il n'y aura aucune hésitation à sanctionner les contrevenants. Les réseaux de faux certificat COVID seront démantelés et leurs auteurs recherchés, trouvés et présentés à la justice.

Le calendrier de mise en œuvre de ces mesures sera décidé au tout prochain conseil de ministres.

Page | 4

Maliennes, Maliens,

Ce que je vous propose ici n'est ni plus ni moins qu'un pacte de remobilisation pour ce pays que nous malmenons souvent mais qui a su préserver l'essentiel pour ses enfants.

Je parle de notre génie d'entreprendre, de notre résilience dans l'adversité, de notre ténacité dans le labeur, de notre sens de solidarité dans l'épreuve.

Le temps exige que de nouveau, nous convoquions ces ressources.

Je n'ai aucun doute sur notre aptitude à rebondir.

Je n'ai aucun doute qu'ensemble nous pouvons vaincre un mal qui emporte tout sur son chemin: nos vies, nos projets, nos libertés, notre civilisation.

Chacun a une part à prendre dans la bataille. Laquelle n'est pas au-dessus de nos forces, mais laquelle ne se gagne que par la générosité continue dans l'effort, et aussi par la synergie de la belle équipe qu'il nous incombe de bâtir ici et maintenant.

Car, nous savons être ensemble quand l'Histoire le commande.

Nous savons être au rendez-vous de l'honneur.

Chacun d'entre nous sait se sacrifier pour l'ensemble.

C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui aussi.

C'est de cela qu'il s'agit surtout aujourd'hui. Je compte sur chacune de vous, chacun de vous.

Et vous pouvez compter sur moi, je jouerai mon rôle, je prendrai toute ma part dans le combat pour la survie et le rayonnement du Mali.

Allah bénisse notre pays !

RFI Afrique

Les autorités congolaises viennent de prolonger pour la douzième fois d'affilée l'état d'urgence sanitaire. Le port du masque devient obligatoire dès l'âge de six ans à Brazzaville et Pointe-Noire, où elles constatent une recrudescence des cas de coronavirus. Le couvre-feu a été ramené à 20 heures, au lieu de 23 heures, notamment le week-end et les jours fériés. Cette mesure inquiète les restaurateurs qui craignent la baisse de leurs recettes, tout comme les employés qui voient leurs salaires menacés.



Au sein d'une opposition décimée par les ralliements successifs de ses leaders à la mouvance présidentielle, Ousmane Sonko a acquis de facto le statut d'opposant numéro 1. Mais la raréfaction d'alliés potentiels ne risque-t-elle pas de le desservir lors des prochaines échéances électorales ? Il s'en explique à JA.

Bennchico Savadogo

Ma chérie, voilà ça dehh, le gouvernement vient d'imposer couvre feu et fermeture des coins donc affaire de fête là on attend 2021



Jeune Afrique

Alors que pouvoir et opposition campent sur leurs positions, les appels au dialogue se multiplient, notamment de la part de la société civile guinéenne.



Radio Guintan

Le Premier ministre Mouctar Ouane à travers un courrier en date du 26 Novembre 2020, invite les membres du gouvernement à la déclaration de leurs biens avant le 05 Décembre prochain. AHD Radio Guintan



Qu'il semble loin le temps des Mandela, Houphouët, Bourguiba, Senghor, Sankara... Confrontée à des défis de plus en plus complexes, l'Afrique manque cruellement de dirigeants visionnaires, intègres et courageux capables de les relever. Et d'inspirer les foules.



Kidal: pluies de roquettes sur la Minusma.
Plusieurs roquettes sur le camp de la Minusma Kidal ce lundi 30 novembre 2020



RFI

Le nord-est du Nigeria est en deuil, ce dimanche 29 novembre, après la violente attaque perpétrée, samedi 28 novembre, contre des habitants de l'État de Borno. Selon l'ONU, au moins 110 personnes ont été tuées par de présumés jihadistes. Pour l'heure, aucune revendication n'a été faite mais les regards se tournent vers les deux groupes armés présents dans cette zone, à savoir Boko Haram et Iswap, l'État islamique en Afrique de l'Ouest.



Bacary Camara

Les rites et traditions...A "Zebala" la semaine prochaine en pays Minianka.
La parabole du Saint-homme et le griot.
Il y'a très longtemps un saint homme du nom Nabiyou Dala Issa Boun Talakata demanda à son griot de se rendre sur le marché afin de lui acheter le meilleur morceau de viande qui soit. Le griot lui apporta une langue. Le lendemain notre saint homme remit de nouveau de l'argent au griot : « Va au marché m'acheter le pire morceau de viande, le morceau qui ait moins de valeur possible. », le griot lui apporta encore une langue : « tiens, fit le saint homme je t'ai demandé hier d'aller m'acheter le meilleur morceau de viande, tu m'as apporté une langue. Aujourd'hui je t'ai demandé d'aller m'acheter le morceau de viande qui ait le moins de valeur : voilà que



tu m'apportes encore une langue. Pour quelle raison ?—il y'a certes une raison—Eh bien , pour quelle raison don m'as-tu acheter la langue comme étant à la fois le meilleur et le pire morceau de viande qui soit ?C'est la langue qui édifie un village, c'est la langue qui arrange et embellit la parenté par le lait, c'est la langue qui consolide la famille, c'est la langue qui unit ainés et cadets, c'est la langue qui crée et entretient l'intimité entre femme et mari, c'est la langue qui constitue le propre de l'humanité, c'est la langue qui permet à l'homme d'implorer Dieu afin que au terme du jugement dernier, il le prenne en pitié et le fasse entrer au Paradis. C'est la raison pour laquelle la langue est le meilleur morceau de viande.

C'est cette même langue qui détruit les pays n les villages, dissout les mariages heureux, brise les liens de parenté les plus sacrés, les liens d'alliance les plus harmonieux, les liens d'amitié les plus sincères. C'est la raison pour laquelle, la langue est le pire morceau qui soit. Ma bonne fortune à moi réside en totalité dans l'extrémité de ma langue disait toujours Wa Kamissoko, de qui nous tenons ce récit.
B.CAMARA



Mossa Ag Attaher

#Sport • #Football

Suite à l'élimination précoce de notre équipe nationale Juniors, dans les phases éliminatoires de la Coupe d'Afrique U-20 zone A au Sénégal, j'ai tenu une réunion extraordinaire ce samedi 28 novembre, entre les membres de mon cabinet et les services rattachés au département des sports, pour faire le point et situer les responsabilités. A l'issue de cette rencontre, j'ai tenu à informer l'opinion malienne et la rassurer que toutes les dispositions seront prises pour que de telles situations ne se reproduisent plus.



Moussa Fofana

YELEMA " MOUSSA MARA PRÉSIDENT DU MALI EN 2023"

Moussa Fofana Page

Dans les commentaires sur la limitation de l'âge à 70 ans pour ceux qui veulent être candidat à la présidentielle de 2022, on constate que les gens approuvent cette idée. Peut-on dire que Soumaila Cisse est rejeté par le peuple ? Debattons dans le grand respect !



Malick Konate

Présidence de la République du Mali
Pourquoi vous avez supprimé le discours ?



Présidence de la République du Mali
22 min · 📎

COVID-19

PREMIERE ADRESSE A LA NATION DU PRESIDENT BAH N'DAW

Maliennes, Maliens,
Chers compatriotes,

Puisqu'entre nous, seule la vérité sied, je vous annonce sans détours, que sur le front de la COVID-19, les nouvelles ne sont pas bonnes pour notre pays. Elles sont même mauvaises.

En effet, le 25 mars dernier, notre pays ne comptait que deux cas actifs de COVID 19. A l'heure où je vous parle, ce 30 novembre 2020, nous frôlons officiellement le chiffre de 5000 cas d'infection et ce chiffre, de l'avis des spécialistes, serait largement sous-estimé, nos capacités de dépistage étant dramatiquement faibles, autant que le sont nos capacités de traçage des personnes-contact ou de prise en charge médicale des patients.

Même si les statistiques de l'hémisphère Nord sont bien plus alarmantes, on peut parler aujourd'hui de croissance exponentielle du mal sur notre territoire.

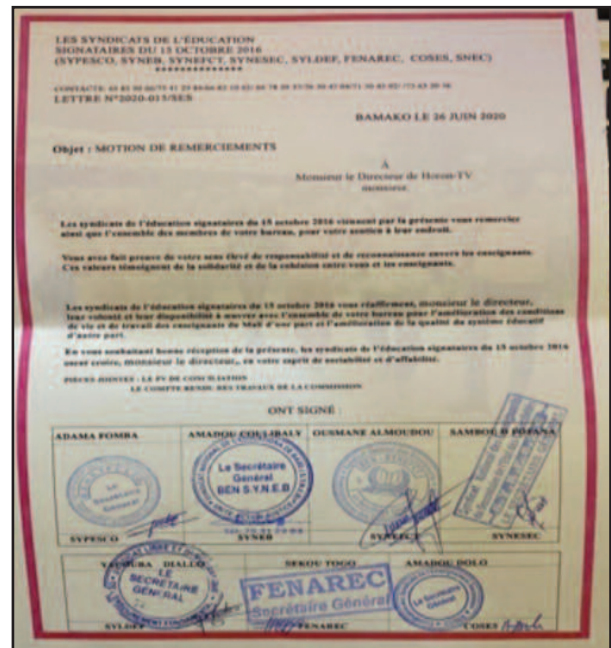
Le discours à la nation du président de transition est reporté. #Covid19_ML

Chers journalistes, j'espère que vous avez gardé votre laissez-passer couvre-feu. #Covid19_ML

Tout sauf fermeture des frontières deh. #Covid19_ML

Qui veut modification la loi N*2014 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite ? Pour quel motif ? A qui profite cette modification ? #OCLEI #Corruption#Mali

Bon après les remerciements ... c'est le tour de partager les retombées de la lutte. #Article39 ma part



Accueil Publications Avis Vidéos Photos

Sékou Tangara
6 m · 🌐

Un autre braquage sur l'Avenue de l'OUA. En plein midi et en pleine circulation, un automobiliste dépossédé de son par des bandits armés. Le hold-up a eu lieu non loin d'Africa Tour Trans. Tout porte à croire que la victime a été suivie par les malfrats après une opération bancaire. Les attaques à l'arme automatique deviennent banales dans cette zone. Il y'a une dizaine de jours un kiosque orange money jouxtant Oryx-Cité Unicef avait été la cible des bandits. Entre 11h30 et midi!
Crédit photo :Adam's Coulibaly

Conseil National de Transition : Des manipulations possibles dans le choix des membres



Beaucoup s'étonnent d'entendre que des centaines de dossiers pour le poste de membre du CNT seraient déjà déposés chez le Vice-président, alors que de nombreuses organisations ont fait part de leur réserve par rapport à ce processus qui leur paraît vicié. Leur tort malheureusement, c'est de ne pas comprendre que c'est la Charte qui favorise toutes les manipulations possibles autour de la désignation des personnes devant siéger au CNT. Pour leur écrasante majorité, les entités habilitées par la Charte à désigner les représentants au CNT n'a pas de véritable identité institutionnelle.

A y voir de près, l'on se rend bien compte que la quasi-totalité des entités énumérées ne répondent de rien de précis. Ce sont tout simplement des nébuleuses institutionnelles. Elles sont propices à faire grossir à volonté les différents spectres de représentativité prévus par la Charte. A titre d'illustration interrogative : les entités suivantes répondent de quelle identité institutionnelle précise ? : « Partis et Regroupements politiques », « Organisations de la société civile », « Forces de défense et de sécurité », « M5-RFP », « Maliens établis à l'extérieur », « Groupements de femmes et de jeunes », « Personnes vivant avec un handicap », « Confessions religieuses », « Autorités traditionnelles » ? C'est du flou artistique total dans lequel n'importe quel quidam peut prétendre à la représentation de n'importe quelle entité énumérée par la Charte ! Du pain béni pour déjouer toutes velléités de boycott du processus. Mais aussi sans doute, de la fuite en avant.

Dr Brahim Fomba
Enseignant- chercheur USJP de Bamako



CNT : Trahison de la classe politique ?



La mise en place du Conseil national de transition attendu par tous les maliens peine à voir le jour pour cause de dissensions. Le remous qui traverse les formations politiques, est-il les prémices d'un dénouement rapide ? L'accouchement difficile aurait-il lieu ?

Opposés aux deux décrets au début, aujourd'hui, les partis politiques appellent au dialogue pour la formation de l'organe législatif de la transition. Le fossé commence à se rétrécir entre les différents protagonistes. Si certaines sources devaient faire foi, les autorités de la transition seraient probablement sur la bonne voie pour la formation du Conseil National de Transition. Pour rappel, plusieurs partis politiques avaient haussé le ton suite à la publication des deux décrets relatifs à la clé de répartition et aux modalités de désignations des membres de l'organe législatif de la transition. Après cette vague de protestation, l'on s'acheminerait inéluctable vers la formation du Conseil National de Transition selon les mêmes sources. A en croire plusieurs indiscretions, le Comité national pour le salut du peuple (CNSP) a reçu environ 800 dossiers de candidatures dont celles de certains cadres de partis politiques. Pourtant, certains caciques de la classe politique avaient juré sur le Coran et la Bible qu'ils ne participeraient pas à la composition du Conseil National de Transition. Dans la pratique, il y a de toute évidence une incohérence patente. Ces mêmes ténors présentement se bousculent nuitamment à Kati. Est-ce dire qu'ils ont avalé la couleuvre ?

Visiblement la grande muette est parvenue à diviser les acteurs politiques pour régner en roi. Des sources indiquent clairement que la publication de la liste est imminente et ne serait qu'une question d'heures ; car toutes les formalités auraient été remplies par les postulants. Est-ce une trahison de la classe politique ou un aveu d'impuissance ? Pourquoi ce renversement de situation de dernière minute ? Quoi qu'il en soit, la population doit être édifiée sur cette épineuse question qui perturbe le sommeil du citoyen lambda.

Si toutes les informations se confirmaient, les partis politiques ne sont pas à l'abri des démissions en cascade pour protester contre ce qui paraît comme une trahison de leurs camarades partant pour le Conseil National de Transition à leur égard. En tous les cas, l'évolution de la situation révèle que les partis politiques ne sont plus sur la même longueur d'onde.

Ibrahim Sanogo

Yeah Samaké : Le concret et le pragmatisme d'un leader politique



Après le gouvernement malien, aucun politique n'a fait plus d'investissements en matière de salles de classes que Yeah Samaké. Cet homme d'ambition et de conviction est le symbole du prototype politique dans les actions touchant directement les communautés. L'inauguration de la 39ème école, construite par SEM Yeah Samaké, vient illustrer que la politique consiste à servir.

Dans le village Moro Moro dans le cercle de Kita, le joyau scolaire fait la fierté de tous les acteurs. Un kit de 3 salles de classes équipées, 6 latrines, un bureau du Directeur, une cité des enseignants en cours.

Au moment où certains leaders se tiraillent, le Président d'honneur du PACP pose des actes qui soulagent des Maliens soucieux de l'avenir de leurs enfants.

Source : Figaro du Mali

Kaolack : Au moins 3 morts et 8 blessés après l'explosion de 2 camions citernes d'essence



Pas moins de 3 personnes sont mortes calcinées, vendredi, et 8 autres blessées, dont 6 dans un état critique à la suite d'un incendie qui s'est produit nuitamment, à hauteur de Kahone, dans la région de Kaolack.

A l'origine du drame, un camion rempli d'essence, qui s'était renversé avec son produit, sur la route nationale. Mais, c'est lorsque qu'une autre citerne est venue transvaser le liquide inflammable, quelques heures plus tard dans la soirée, que l'irréparable s'est produit. Toutes les deux citernes ont finalement pris feu.

ANNONCE



Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation lance une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil du District de Bamako, la mairie du District de Bamako ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1er au 31 décembre 2020.

Cette opération a pour but de collecter les données biométriques des jeunes âgés de 15 ans et plus figurant dans la base de données du RAVEC et ne disposant pas de photos et d'empreintes digitales. Les personnes non enregistrées dans le RAVEC seront enrôlées afin de faciliter la délivrance de fiches descriptives individuelles et leur inscription sur les listes électorales.

Pour se faire enrôler :

Les jeunes âgés de plus de 15 ans et figurant dans la base de données du RAVEC doivent se munir de leur ancien récépissé et ceux qui n'ont pas fait l'objet de recensement seront enrôlées sur présentation de leur acte de naissance authentique.

Les sites retenus sont :

- COMMUNE I : Centre principal d'état civil de Korofina ;
- COMMUNE I : Centre d'état civil de Missira ;
- COMMUNE III : Centre d'état civil de Oulofobougou Bolibana ;
- COMMUNE IV : Centre d'état civil de Lafiabougou ;
- COMMUNE V : Centre d'état civil de Torokorobougou ;
- COMMUNE VI : Centre d'état civil de Sogoniko ;

• Centres spéciaux :

- Mairie du District de Bamako ;
- Gouvernorat du District de Bamako.

SOURCE : Ministère de l'Administration territoriale avec l'Appui du Projet d'appui au Processus Electoral (PACE) PNUD.

Les blessés ont été évacués d'urgence à l'hôpital régional de Kaolack par les éléments des sapeurs-pompiers qui ont également déposé les corps sans vie à la morgue du même centre hospitalier.

A signaler que les personnes décédées ne sont pas encore identifiées, mais les citernes appartiennent à une compagnie de transport malienne.

WalfNet

Mise en place du Groupe de suivi et de soutien à la Transition au Mali : La cérémonie inaugurale sous la présidence du premier ministre Moctar Ouane



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Moctar Ouane, a présidé ce lundi 30 novembre 2020 au nom du Président de la Transition, Chef de l'Etat, SEM. Bah N'Daw, la réunion inaugurale du Groupe de suivi et de soutien à la Transition au Mali.

Ce groupe a été mis en place par les partenaires du Mali, notamment les Nations Unies, l'Union Africaine et la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest, afin d'accompagner les autorités du Mali pour la réussite de la Transition.

Le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union Africaine, M. Smail Chergui a, à cette occasion, déclaré que « le Mali est une nouvelle fois au rendez-vous de l'histoire et de l'épreuve ». Il a ajouté que « le Mali ne sera pas seul dans la conduite de la Transition et la prise en charge des défis sécuritaire et socioéconomique ».

Pour le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, M. Moulaye Zeini, le système de gouvernance est à réformer, et même à refonder après les événements qui ont secoué notre pays cette année.

Quant au Chef du Gouvernement, il a rappelé dans son allocution que « la crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012, a été aggravée par une nouvelle crise politique née de l'élection présidentielle de 2018, puis des élections législatives de mars et avril 2020. Aux défis politiques et sécuritaires qui l'affectent, est venu s'ajouter une crise sanitaire d'une ampleur inégalée depuis bientôt un siècle, avec l'apparition de la pandémie de la COVID-19 », a-t-il poursuivi.

M. Moctar Ouane a enfin souhaité que cette « réunion revêt une importance capitale en ce qu'elle est destinée à mobiliser les partenaires bilatéraux et multilatéraux au plan africain et mondial, afin d'aider le Mali. »

Pour rappel, cette rencontre vise à coordonner et harmoniser les efforts des partenaires pour soutenir le Gouvernement de Transition et le peuple malien dans le cadre des priorités et des réformes contenues dans la Charte de la Transition.

Source : CCRP

Maitre Cheick Oumar Konaré : « Comment régnait l'empereur du Ghana »



L'empire du Ghana a duré du 4ème au 11ème siècle. L'Empereur portait le titre de "Kaya Magha" (Maître de l'or). L'historien arabe Ibn Al Faqil Hamadani, dans son livre "Kitab al Buldan", écrit : « Au Ghana, l'or pousse dans le sable comme des carottes. Le roi est le souverain le plus fortuné qui soit sur la surface de la terre ».

Chef de l'Exécutif, l'Empereur rendait aussi la justice à travers des jugements définitifs et irrévocables. Il était enfin le chef religieux du pays car il était censé entretenir un rapport direct avec Bida, le serpent tutélaire de l'empire, qui habitait une grotte près de Koumbi Saleh, la capitale.

L'Empereur avait autour de lui une nombreuse cour composée de :

- * 12 patriarches conseillers : choisis pour leur savoir et leur personnalité, ils étudiaient toutes les situations pour proposer des solutions ;
- * 18 généraux : ces chefs de guerre étaient chargés d'organiser l'armée et de superviser les opérations militaires. 9 d'entre eux montaient des chevaux roux et 9 autres des chevaux blancs, la couleur du Mali cheval indiquant le rang du cavalier ;
- * 12 gouverneurs : ils étaient chargés d'administrer les régions ;
- * 30 officiers éclaireurs : montant eux aussi des chevaux blancs, ils étaient chargés de signaler toute intrusion ennemie dans le territoire de l'empire.

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Transfert d'argent en Casamance : Wave « massacre » Orange money

L'avènement du réseau de transfert d'argent dénommé Wave, suscite un grand engouement dans la région naturelle de la Casamance. Les transferts d'argent qui ont été dominés jusque-là par Wari au début et Orange money, se font actuellement de plus en plus via Wave. La société française perd de plus en plus le terrain dans cette partie Sud du pays.

Dans le département de Bignona en pleine zone de "Fogny Diabang", c'est l'affluence des grands jours dans des points de ce réseau très prisé. Les populations de cette contrée de la région sud, sont résolument tournées vers Wave.

Selon le journaliste de Senpress à Kafoutine, c'est la ruée totale vers Wave qu'on constate depuis quelques temps. Il faut se mettre en file indienne pour pouvoir ouvrir un compte. Chacun veut avoir un compte Wave, car c'est plus économique, plus rentable. Nouha Bodian, un jeune homme la vingtaine révolue, habitant à Albadar, nous confie ses impressions sur Wave : «Je suis dans ce business depuis deux ans mais au début, c'est avec Wari puis avec Orange money. Mais depuis un mois que j'ai démarré avec Wave, sincèrement, j'ai constaté que les choses marchent bien plus avec Wave qu'avec les deux autres réseaux de transfert. En moins d'un mois, j'ai épuisé plus de cent cartes de compte de Wave. Il n'y a pas un jour sans que quelqu'un ne vienne pour ouvrir un compte », explique Nouha Bodian, sourire aux lèvres.

Le jeune talibé de feu El Hadj Amadou Coly d'Albada, se réjouit de l'engouement que Wave est en train de susciter dans le Fogny. À en croire ce jeune businessman, s'il y a tout cet engouement, c'est parce que les



gens y trouvent plus leur compte avec Wave qu'avec Orange money. La preuve, renchérit-il, « l'ouverture d'un compte est gratuite et retirer de l'argent de son compte, c'est aussi gratuit. Les frais d'envoi à Wave courent le soufflé. Par exemple pour 5000 francs Cfa, tu paies 50 francs Cfa seulement, alors que Orange money te demande 350 francs Cfa. Toujours pour 50 000 francs Cfa d'envoi, c'est 500 francs Cfa, alors que chez Orange money, c'est plus de 1500 francs Cfa. C'est tout cet avantage qui explique cette ruée des populations d'ici et d'ailleurs, en Casamance, chez Wave ».

Décrié par nombre de clients pour son manque de sécurité, Orange money éprouve aujourd'hui d'énormes difficultés pour retenir ses usagers dans le Fogny Diabang. Si les jours de ce réseau de transfert affilié à l'opérateur téléphonique Orange ne sont pas encore comptés, il est certain que ses lendemains dans cette contrée, demeure une grande interrogation.

Source : Leral

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

EAU MINÉRALE DIAGO NATURELLE

SANTÉ • PURETÉ • LÉGÈRETÉ



SPRIT

SPONSOR OFFICIEL DE VOTRE SANTÉ



OCLEI

EN **10**
QUESTIONS

OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

1. Qu'est-ce que l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ?

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) est un service public malien chargé de la lutte contre l'enrichissement illicite.

L'enrichissement illicite est le fait pour un agent public (fonctionnaire civil ou militaire, élu, contractuel de l'Etat ou des collectivités territoriales, etc.) d'avoir des biens (maisons, voitures, argent en banque ou en espèces, etc.) ou un train de vie (dépenses) qui n'ont pas de rapport avec ses revenus légitimes (salaires, primes, héritage, etc.).

2. Pourquoi un Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite au Mali ?

L'OCLEI a été créé pour lutter contre la corruption sous l'angle de l'enrichissement illicite. L'OCLEI se distingue des autres structures par le fait qu'il est la seule structure chargée de la prévention de l'enrichissement illicite. A cet effet, il est chargé d'exploiter les déclarations de biens, mène des enquêtes, réunit la preuve de l'existence des biens. Les fonctionnaires concernés ont la latitude de se justifier à toutes les étapes de la procédure.

3. Quelles sont la mission et les attributions de l'OCLEI ?

L'OCLEI a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous-régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que des officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigation dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite. A ce titre, il propose toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites. (Article 4 de l'Ordonnance n°2015-032/P-RM du 23 septembre 2015 portant création de l'OCLEI)

4. Quelle est la composition de l'OCLEI ?

L'OCLEI comprend douze membres :

- trois magistrats désignés par le Président de la République ;
- un cadre désigné par les Administrations financières ;
- un Communicateur, désigné par la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
- un représentant du Secteur privé, désigné par le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM) ;
- un Expert-comptable, désigné par l'Ordre des Experts-comptables ;
- un spécialiste en passation des marchés publics, désigné par l'Autorité de Régulation des Marchés publics et Délégations de services (ARMDS) ;
- deux Officiers de Police judiciaire, dont un de la Gendarmerie et un de la Police, désignés par le ministre chargé de la Justice sur proposition du ministre chargé de la Sécurité ;
- un représentant des Organisations Non Gouvernementales s'occupant des questions de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, désigné par le Conseil national de la Société civile ;
- un représentant des défenseurs des Droits humains, désigné par la Commission nationale des Droits de l'Homme.

Le mandat des membres de l'OCLEI est de quatre ans, renouvelable une fois. Le renouvellement se fait par moitié tous les quatre ans.

5. Quels sont les rapports de l'OCLEI avec les autres structures de contrôle ?

Il n'y a pas de relations hiérarchiques ou de subordination entre l'OCLEI et les autres structures de contrôle. Les relations sont fonctionnelles. Concrètement :

- l'OCLEI reçoit, à sa demande :
 - tous les rapports d'activités et d'audits des autres structures de contrôle et de supervision,
 - toutes autres informations communiquées par les autres structures, les organes de poursuites et les Officiers de Police judiciaire,
 - tout document ou information utile pour la détection des faits d'enrichissement illicite.

6. Qu'est-ce que la déclaration de biens ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. Il s'agit d'un document dans lequel l'agent public déclare son identité et dresse la liste de tous les éléments de son patrimoine. La déclaration de biens précise les revenus (salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues), les biens meubles (véhicules, meubles et bijoux de

valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales), les biens immeubles (maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, élevages, terrains nus). Il s'agit des revenus et des biens situés au Mali ou à l'étranger. Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives (exemples : titres fonciers, lettres d'attribution, concessions rurales ou urbaines).

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné au début et à la fin de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration des biens. Elle doit être renouvelée chaque année au plus tard le 31 décembre.

7. Qui sont les personnes assujetties à la déclaration de biens ?

Sur la base de l'article 9 de la Loi n°2014-015 du 27 mai 2014 portant prévention et répression de l'enrichissement illicite, les personnes suivantes sont assujetties à la déclaration de leurs biens :

- les Présidents et chefs des Institutions de la République ;
- les ministres et les personnes ayant rang de ministres ;
- le Vérificateur général, son adjoint et les Vérificateurs ;
- le Médiateur de la République ;
- les membres de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite ;
- les membres de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
- les Président de conseil d'administration des organismes personnalisés ;
- les Gouverneurs ;
- les Ambassadeurs et Consuls généraux ;
- les Préfets et Sous- préfets ;
- les Elus nationaux, régionaux, locaux et communaux ordonnateurs ou ordonnateurs délégués de budget ; Les Secrétaires généraux des départements ministériels ;
- les Directeurs nationaux ou généraux des services et entreprises publiques ;
- les Directeurs des finances et du matériel des départements ministériels et ceux qui en font office au niveau des institutions de la République ;
- les Premiers responsables des autorités ou institutions de régulation sectorielle ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les magistrats du siège, du parquet et de l'ordre administratif ;
- les Chefs d'Etat-major, Directeurs, Chefs de services centraux et assimilés de l'armée, de la Gendarmerie nationale, de la Police nationale, de la Garde nationale, et de la Protection civile ;
- les Directeurs régionaux des services et entreprises publiques ;
- les Régisseurs ;
- le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre ;
- tous agents de l'Etat, des Collectivités locales ou des Etablissements administratifs publics chargés de la fonction d'ordonnateurs ou de comptables publics ;
- tous responsables chargés de la passation des marchés publics ;
- et tous responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

8. Comment saisir l'OCLEI ?

L'OCLEI peut être saisie par toute personne ou morale, malienne ou non par voie de dénonciation. Celle-ci peut être faite :

- par lettre écrite ;
- par tous les moyens électroniques de communication (email, sms, tweet,...)
- par contact physique avec l'Unité des Plaintes et des Dénonciations ;

- par dénonciation publique ou anonyme
- par voie de presse
- par appel au numéro vert de l'OCLEI : 80 00 22 22
- par l'exploitation des dossiers de déclaration de bien
- par l'exploitation des rapports des structures de contrôle...

9. Quels sont les moyens d'action de l'OCLEI ?

En cas d'incohérences manifestes et injustifiées sur l'évolution du patrimoine d'un assujetti, l'OCLEI peut :

- décider de mener des investigations appropriées ;
- se faire communiquer tous les documents ou pièces justificatives de nature à le renseigner sur les éléments de déclaration de l'intéressé ;
- procéder à l'audition des personnes dont il estime le témoignage nécessaire, sans que ces dernières ne puissent lui opposer un éventuel secret professionnel ;
- requérir des banques et établissements de crédits aux fins de lui fournir tous renseignements sur l'état des comptes de dépôt ou des valeurs dont le déclarant, son conjoint marié sous le régime de la communauté et ses enfants mineurs sont détenteurs ;
- requérir du Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre ou du Gestionnaire de la propriété foncière, un inventaire des biens immeubles immatriculés ou en cours d'immatriculation au nom du déclarant, de son conjoint marié sous le régime de la communauté et de ses enfants mineurs.

10. Quelle est la suite donnée aux cas avérés d'enrichissement illicite ?

Les cas avérés, sur la base de la documentation et des enquêtes, sont soumis à l'appréciation du Conseil de l'OCLEI qui souverainement décide de la suite à donner, à travers des délibérations statutaires. Les dossiers retenus sont transmis au procureur de la République chargé du Pôle économique et financier. Le procureur apprécie l'opportunité de la poursuite. Sur la base des rapports de l'OCLEI, peut faire passer directement les affaires en jugement au Tribunal correctionnel avec ou sans enquête par un juge d'instruction.

Il peut procéder à la condamnation de la personne poursuivie : une peine d'emprisonnement d'un à trois ans pour des montants inférieurs à 50 millions, de trois à cinq ans pour des montants de plus de 50 millions de francs CFA, nonobstant une amende équivalant au montant de ses biens illicites. En outre, tous les biens illicites seront confisqués et restitués à l'Etat.

Les personnes morales (sociétés, entreprises, associations) peuvent être aussi faire l'objet de condamnation. Elles peuvent être exclues des marchés publics. Elles peuvent être fermées temporairement pour une période de cinq an, ou même être dissoutes.

Adresse de l'OCLEI

BAMAKO, Hamdallaye ACI 2000, Rue 390, Place CAN
Tel : +223 2029 12 29 / Numéro vert : 80 00 22 22
Boite Postale : E3977
Email : ocleisg@gmail.com / Site web : www.oclei.ml

EDM-SA : Le choix du nouveau DG Oumar Diarra, la sortie du tunnel ?



La société Énergie du Mali-Sa a un nouveau PDG (Président Directeur Général) depuis le lundi 23 novembre dernier. Il s'appelle Oumar Diarra, il remplace M. Boubacar Kéita, et il dispose d'un riche parcours au sein de Energie du Mali, où il exerce depuis presque trente ans maintenant, donc un homme en terrain connu. Sauf que sa nomination coïncide, aussi curieusement que cela pourrait paraître, avec la reprise des délestages qui se font de plus en plus sentir dans la capitale !

Selon ceux qui l'ont pratiqué, Oumar Diarra aurait une conscience aiguë des enjeux de ses nouvelles missions, pour avoir déclaré que « EDM-SA est à la croisée des chemins, puisque confrontée à des défis multiformes tant sur le plan technique que financier... », mais autant de défis qui sont, pour lui, surmontables et qui devraient trouver des solutions avec l'engagement et la rigueur de tous. Aussi se serait-il

engagé à ne ménager ni ses efforts, ni son temps pour mériter de la confiance placée en lui, ce, dans un climat d'entente, de cohésion et de rassemblement de tous les collaborateurs, sans exclusive, autour des objectifs de développement de EDM-SA.

Le tout nouveau patron de l'entreprise qu'il est désormais entend ainsi engager des actions vigoureuses de maîtrises des charges et de lutte contre la fraude, afin de redresser EDM-SA. Aussi reste-t-il convaincu que le défi majeur de la production d'énergie à moindre coût devra trouver sa solution dans l'accélération de la mise en œuvre d'investissements structurants dans le solaire et l'hydraulique.

Et pour ce faire, a-t-il indiqué, les rôles et les responsabilités des acteurs institutionnels du secteur devront être mieux précisés. Tout en saluant la modernisation et la digitalisation de la société, des chantiers ouverts par son prédécesseur, le nouveau DG Oumar Diarra se

donne comme challenge d'assurer un service de qualité aux clients et de ramener les pertes techniques de la société à des niveaux standard acceptables.

« Mais tout cela ne sera possible que dans un climat serein, avec un personnel motivé et mobilisé autour de notre projet commun qu'est EDM-SA ... Cela passe par la valorisation du capital humain à travers une gestion des ressources humaines axée sur le résultat », reste convaincu le nouveau Directeur Général d'EDM-Sa qui, de 1996 à nos jours, a gravi la presque totalité des échelons des services économiques, financiers et comptables de EDM-SA. De celui d'Agent à la Section trésorerie au niveau de la Gestion de la trésorerie, jusqu'à celui de Directeur Financier et Comptable, puis Contrôleur Financier et Conseiller du DG, Oumar Diarra se voit donc confier aujourd'hui les rênes de EDM-SA.

Celui qui succède au DG sortant Boubacar Kéita a un cursus aussi solide que diversifié, du DEA obtenu en Economie à l'Institut National d'Economie d'Odessa, en Ukraine, spécialité Finances et Crédit, couronné par un Troisième cycle en Finances d'entreprise à l'IAE Paris, Panthéon-Sorbonne, en passant par un Diplôme du Centre d'Etudes financières, économiques et bancaires de Marseille, le natif de Koutiala a consolidé ce parcours universitaire par des spécialisations et des renforcements de capacités dans des instituts et structures de renommée internationale.

D'abord au sein du CESAG de Dakar, en spécialité "Directeur Financier" avant d'enrichir ses performances successivement à CAPGE-MINI à Paris sur l'art du Management, ainsi qu'au Maroc sur le thème « Implications pratiques des normes IAS/IFRS ».

Un très bon parcours pour quelqu'un qui ne manque pas d'allant, au regard de ses premières déclarations, mais qui sonne comme du déjà vu et du déjà entendu, les gros diplômes et les discours creux étant les choses les mieux partagées au Mali, laissant très peu de place aux résultats ! Le choix de Oumar Diarra sera-t-il un début de solution au calvaire des consommateurs maliens ? En attendant, les coupures d'électricité sont toujours d'actualité à Bamako, comme partout au Mali d'ailleurs, avec à la clé un rythme de plus en plus accéléré aujourd'hui !

■ Yama DIALLO

Lancement du site internet de la FECONG : Une « réponse innovante » de rencontres pour la visibilité des ONG

La fédération des collectifs d'ONG du Mali a procédé, le vendredi 27 novembre 2020, au lancement officiel de son site internet. Selon les initiateurs, ce site est une réponse innovante aux insuffisances de communication pour favoriser un meilleur positionnement et visibilité des actions des ONG du Mali.



Pour le président de la fédération des collectifs d'ONG, Amadou Mallé, c'est un espace virtuel de partage et d'échange d'informations entre les ONG et avec les autres acteurs de développement. Elle offre à tous les collectifs d'ONG du Mali le bénéfice d'une visibilité internet dynamique. C'est aussi pour améliorer le potentiel d'efficacité et d'action des ONG du Mali, pour agir de manière coordonnée et cohérente, un plaidoyer soutenu des capacités reformées. « **Le site est géré par une équipe technique composée d'un administrateur et des points focaux au niveau des collectifs d'ONG, de coordinateurs et des points focaux au niveau des collectifs d'ONG et Coordinateur régionale des ONG. Elle assure la gestion des aspects techniques et du contenu, et la mise à jour du site. Un comité de pilotage en charge des orientations stratégiques et décisionnelles liées au suivi, à la gestion et à la validation des différents outils** », a-t-il précisé. Le point focal du projet, Timothé Coulibaly, a

fait une présentation succincte du projet Fecong/ Forus. Ce projet contribue à l'amélioration de la capacité d'investissement de la Fecong auprès de ses membres et sa visibilité organisationnelle et institutionnelle, d'évaluer les capacités des ONG locales en matière de conception et de mise en œuvre des stratégies et des actions. Par la suite, il améliorera la communication externe de la fecong. Les activités sont entre autres la réalisation d'une étude d'évaluation des capacités des ONG locales en matière de conception et de mise en œuvre des stratégies et d'actions de développement, la conception et la formation à la mise en ligne des informations sur le site web de la fecong et des comptes réseaux sociaux. Ce programme est financé par l'Agence Française de Développement, de l'Union Européenne et Forus pour un montant de 13 338 500 FCFA soit 80% pour Forus. La durée initiale du projet était de 10 mois mais compte tenu de la crise sanitaire qui a secoué le monde, elle a été révisée et étendue à 11 mois (février à décembre)

La présentation du site a été faite par Moussa Coulibaly, chargé de communication. A l'en croire, ce site est un espace virtuel de partage et d'échange d'informations entre les collectifs d'ONG et leurs membres, pour le bénéfice d'une visibilité accrue. Le site comporte des informations générales, avis de recrutement, appels, offres de financement, les prises de positionnement des ONG et le répertoire des ONG.

Le représentant de la direction générale de l'administration territoriale, Kader Koné, dira que la mise en œuvre de ce site internet offre l'opportunité à la fecong et à ses membres d'échanger sur les expériences de bonnes pratiques et de permettre leur renforcement mutuel. « **Tout en souhaitant plein succès au site et à ses utilisateurs, je déclare lancé le site internet de la Fecong sur le lien www.fecongmail.org** », a-t-il conclu.

■ Ibrahim Sanogo

Violences dans l'espace scolaire et universitaire : Des mesures vigoureuses pour circonscrire le phénomène

Depuis quelques années, la violence s'est invitée dans l'espace scolaire et universitaire de notre pays. L'Association des Elèves et Etudiants du Mali est accusée d'en être l'auteur principal.



Après la montée crescendo de la violence dans l'espace scolaire et universitaire, tous les regards étaient tournés vers les autorités de la transition. Dans sa volonté de circonscrire le phénomène, le gouvernement de transition a mis en place une commission experte pour analyser les tenants et aboutissants de cette épineuse question. Cette commission a proposé une batterie de mesures. Il s'agit notamment de la gestion des parkings, gargotes, kiosques au centre national des œuvres universitaires. Aussi, on note la création des groupes de sécurité universitaire, le déguerpissement des kiosques installés illégalement dans les alentours des instituts d'enseignement supérieur, conditionner le bénéfice des œuvres universitaires à l'acquisition de la carte Cenou, renforcer l'éducation civique et morale dans les établisse-

ments scolaires et universitaires.

Comme si cela ne suffisait pas pour redorer le blason de notre système éducatif, le gouvernement a demandé également l'abrogation des protocoles d'accord entre l'Association des élèves et étudiants du Mali et le Cenou. Plusieurs voix s'accordaient à dire que les gains pécuniaires seraient la principale cause de la montée en puissance de la violence en milieu scolaire et universitaire. La question qui hante l'esprit de tous les Maliens est la suivante : Quelle serait la réaction des membres de l'AEEM face à ces décisions ? En tout cas, pour le moment ils retiennent d'abord leur souffle. En présidant la réunion de concertation sur la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions, le Chef du Gouvernement, Moctar

Ouane, a rappelé la place prépondérante de l'école comme lieu de transmission des valeurs et des savoirs dans l'éducation des enfants. Cette école malienne, jadis enviée dans toute la sous-région, offre malheureusement aujourd'hui un triste spectacle qui questionne sur l'avenir même de la nation. En effet, elle est gangrenée par une « violence endémique, entretenue et utilisée comme mode d'action par des groupes d'étudiants, violence qui est en passe de compromettre toutes les politiques éducatives de notre pays. Au fil des ans, l'espace scolaire est devenu hautement criminogène, ainsi des armes de toutes sortes y circulent, le trafic et la consommation de stupéfiants y prospèrent, alimentant vandalismes, agressions, humiliations et viols, perpétrés au quotidien sur d'autres étudiants, sur des professeurs ou sur le personnel administratif et technique », a-t-il martelé.

Le premier ministre, Moctar Ouane, a regretté « qu'au moment où certains pays inaugurent des bibliothèques ou des centres d'excellence, que nous en soyons réduits au Mali à pleurer nos morts, ces élèves, étudiants et enseignants victimes d'actes de violences dans un espace qui a pour vocation de cultiver la fraternité, l'esprit de tolérance et l'ouverture d'esprit. »

Ce triste constat ainsi que l'échec de nombreuses initiatives visant à juguler le phénomène ont conduit les autorités de la Transition à faire de la refonte du système scolaire un axe prioritaire de la Feuille de route, dont la mise en œuvre va nécessiter l'union sacrée de l'ensemble des Maliens autour de l'école », a-t-il souhaité.

L'espace universitaire était devenu un champ de bataille entre les étudiants. Chaque année, les étudiants s'adonnaient à des actes de violences de toutes formes à la veille du congrès de renouvellement du bureau de coordination et de la mise en place des responsables de classe. Au cours de ces affrontements plusieurs étudiants perdent la vie et d'autres sont gravement blessés. La situation avait atteint le pic et il fallait chercher une solution. Si ces mesures sont appliquées à la lettre, la violence scolaire et universitaire serait un mauvais souvenir.

■ Ibrahim Sanogo

27ème et 28ème sessions ordinaires du conseil d'administration de l'ANICT : Près de 20 milliards prévus en 2021

Le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le Lieutenant-colonel Abdoulaye Maïga, a présidé vendredi, 27 novembre 2020, la 28ème session ordinaire budgétaire et la 28ème session ordinaire technique du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT). Les travaux ont porté sur l'état d'exécution des résolutions de la 27ème, les états financiers de l'exercice 2019, le rapport du commissaire aux comptes 2019 et le document des prévisions 2021.



S'agissant singulièrement des prévisions 2021, le projet de budget de l'Agence est établi en équilibre des ressources et des dépenses à la somme de 18 031 061 463 FCFA.

Après les travaux de la Session budgétaire, le conseil a examiné en session technique notamment l'état d'exécution des délibérations et recommandations de la 28ème Session Ordinaire du CA et le rapport d'exécution technique et financier du Fonds National de l'Administration des Collectivités Territoriales (FNACT).

A ce titre, le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a salué le Conseil pour la tenue cumulative des travaux des deux sessions.

Depuis 2016, l'ANICT est engagée dans un vaste chantier de réformes. Ceux-ci visent l'évolution du volet financier du dispositif d'Appui aux collectivités territoriales dans un cadre juridique et institutionnel dynamique de la décentralisation. « C'est dans ce contexte que le rapport qui couvre la période 2015-2019 est soumis au Conseil », a précisé le ministre Maïga.

A en croire ce dernier, cette session permet d'apprécier les efforts consentis par l'État et ses partenaires au développement dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base, et des appuis du FNACT au profit des collectivités territoriales.

Et d'ajouter qu'au cours de la période 2015-2019 l'offre a été de 129 215 109 322 FCFA. Ce qui a permis le financement de 6 468 projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, pour lesquels 5013 projets ont été réceptionnés pour un taux de réalisation de 78%.

La cérémonie a enregistré la présence des Directeurs généraux des Collectivités Territoriales, de l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT), du FNACT, des représentants de l'Agence Française du Développement (AFD), et de certains ambassadeurs. Tous les acteurs impliqués se sont engagés à tout mettre en œuvre pour le rayonnement de l'agence. Car l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) est un partenaire privilégié des collectivités territoriales du Mali.

■ Ibrahim Sanogo



Violences en milieu scolaire et universitaire : Réunion sur la mise en œuvre des recommandations

Le Premier ministre a présidé une réunion de concertation sur la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Moctar Ouane, a présidé ce vendredi, 27 novembre 2020, une réunion de concertation sur la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions. Outre le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, celui de l'Éducation nationale, on notait la présence de plusieurs autres membres du gouvernement, de responsables de l'université, de la sécurité nationale et d'acteurs de la société civile, tous impliqués dans la gestion de l'école malienne.

Dans son discours introductif, le Chef du Gouvernement a rappelé la place prépondérante de l'école comme « lieu de transmission des valeurs et des savoirs », dans l'éducation des

enfants. Cette école malienne, jadis enviée dans toute la sous-région, offre malheureusement aujourd'hui un triste spectacle qui « questionne sur l'avenir même de la nation ». En effet, elle est gangrenée par une « violence endémique, entretenue et utilisée comme mode d'action par des groupes d'étudiants, qui est en passe de compromettre toutes les politiques éducatives de notre pays ». Au fil des ans, l'espace scolaire, a regretté le Chef du Gouvernement, « est devenu hautement criminel », en cela que des armes de toutes sortes y circulent, que le trafic et la consommation de stupéfiants y prospèrent, alimentant vandalisme, agressions, humiliations et viols, perpétrés au quotidien sur d'autres étudiants, sur des professeurs ou sur le personnel administratif et technique.

Il a déploré « qu'au moment où certains pays inaugurent des bibliothèques ou des centres d'excellence, que nous en soyons réduits au Mali à pleurer nos morts, ces élèves, étudiants, enseignants victimes d'actes de vio-

lences dans un espace qui a pour vocation de cultiver la fraternité, l'esprit de tolérance et l'ouverture d'esprit. »

Ce triste constat ainsi que l'échec de nombreuses initiatives visant à juguler le phénomène, ont conduit les autorités de la Transition, à faire de « la refonte du système scolaire » un axe prioritaire de la Feuille de route, dont la mise en œuvre va nécessiter « l'union sacrée de l'ensemble des Maliens autour de l'école ».

La feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions dont la présentation aux acteurs de l'école était l'objet de la rencontre, vise à agir selon le Premier ministre, sur les causes de la violence en vue d'avoir une école apaisée. Le Gouvernement, a-t-il conclu, est déterminé à jouer toute sa part. C'est pourquoi il « invite tous les acteurs et tous les partenaires à se donner la main pour sauver l'école ».

Au terme des débats qui ont suivi la présentation des différents documents par les deux ministres en charge de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que par le Colonel Nouhoum N'Diaye, Haut Fonctionnaire de Défense au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, toutes les parties se sont accordées pour la prise de mesures vigoureuses visant à ramener l'école à son objectif premier : Assurer l'éducation des enfants dans la sérénité et la sécurité.

CCRP

CONGRES AAPP : Les professionnels de santé ont revisité les textes !

L'association malienne du personnel paramédical (AAPP) a tenu, le samedi 28 novembre 2020, son congrès statutaire. Un congrès qui a permis de changer le nom de l'organisation qui porte désormais le nom de l'association des professionnels en sciences de la santé (AMPSS),



Le président de la commission d'organisation, Aboubacar Hamidou, a placé le congrès dans son contexte qui se tient à un moment très critique de la vie de la nation. Dans ses propos, il a égrené un chapelet de qualités du parrain de l'évènement, Oumar Hamadou Dicko. Aussi, il a précisé que ce choix n'est pas fortuit car l'homme a imprimé sa touche partout où il a passé. L'exemplarité du parrain doit servir de repère à tous les professionnels de la santé.

Président de l'AMPP, Salif Diabaté a rappelé que le personnel paramédical était confronté à un problème de régulation des diplômés de Licence et de Master à la fonction publique, avec l'arrivée du ministre M. Oumar Hamadou Dicko à la Fonction publique ce problème a été réglé.

Dans un souci de rassembler toutes les forces, de fédérer toutes les associations en santé pour l'amélioration de la santé des populations qui a toujours été une préoccupation constante de l'Etat malien. Dans le cadre d'une adhésion totale à notre association, vu l'évolution de la profession infirmière au Mali avec la Licence

Master et Doctorat.

L'AMPP souhaite réunir tous ceux qui ont fait les sciences de la santé comme définie par l'OOAS dans les programmes de formation.

En effet, pour renforcer la collaboration entre les professionnels de santé et la satisfaction des usagers, nous voulons organiser un débat sur le nom de l'AMPP afin d'avoir un nom de consensus pour l'association pour plus d'adhésion.

« Cela nous permettra de se mettre ensemble pour l'atteinte du but de l'association qui est de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins et les conditions de travail du personnel paramédical en république du Mali. Les objectifs de ce congrès sont : faire la relecture du statut et du règlement intérieur ; adopter un nom par consensus pour changer le nom AMPP ; discuter sur les problèmes du personnel afin de proposer des solutions et d'aborder les problèmes de formations dans les écoles de santé.

Oumar Hamadou Dicko s'est dit très honoré du choix porté sur sa modeste personnalité. Pour lui, il s'agissait de réparer une injustice

sociale. Dès sa prise de fonction, il avait inscrit cette urgence parmi ses priorités. « Je tiens à préciser que les professionnels de la santé jouent un rôle de premier plan dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 qui écumé le monde entier », a-t-il dit.

Selon le représentant du ministre de la Santé et du Développement social, Dr Adama B. Diabaté, le thème choisi pour ce congrès : « quel nom et quel statut à l'association pour l'unité des agents de la santé du Mali », est largement partagé par les professionnels de la santé. L'harmonisation des programmes de formation en Master en sciences de la santé dans le cadre du système LMD participe à la mutualisation des ressources humaines sous régionales en santé. « Elle contribue à résorber le déficit en ressources humaines en favorisant non seulement leur mobilité dans l'espace sous régional, mais aussi en offrant aux infirmiers et aux sages-femmes un plan de carrière attractif. Ce congrès se penchera sur le statut et le règlement, le nom de l'association pour pouvoir fédérer tous les professionnels en sciences de la santé. Ce congrès sera une occasion de discuter sur les conditions de travail du personnel et la formation dans les écoles de santé », a-t-il indiqué.

Les conclusions !

Les conclusions de ce congrès sont entre autres : l'adoption du nouveau nom pour l'association : Association des professionnels en sciences de la santé (AMPSS), la réduction du nombre des membres du Bureau exécutif de 24 à 17 membres ; l'adoption de la cotisation annuelle à 5000F CFA par an ; l'adoption du montant pour les cartes de membre à 2500 F CFA pour une durée de validité de 3ans ; la mise en place d'une commission de travail pour proposer: une redynamisation de la mise en place du dossier infirmier dans les structures de santé ; un nouveau plan de carrière qui prend en compte l'évolution des professions infirmière et sage-femme au Mali ; un nom à la place du nom assistant médical surtout dans les documents de la fonction publique et un plan de résolution des problèmes de la formation dans les écoles de santé.

■ Ibrahim Sanogo

CNT : Les vérités de Housseini Amion Guindo

Le Conseil National pour la Transition (CNT) devra être l'organe législatif pour la mise en œuvre des textes devant préparer les futures élections maliennes et organiser la vie politique malienne. Il devra réfléchir sur la charte des partis politiques, travailler à la future Constitution du Mali, la loi électorale, etc. A ce titre le CNT apparaît comme l'ossature de la Transition. Cependant cet organe essentiel à la mise en œuvre de la période transitoire suscite de profonds désaccords entre la classe politique malienne, la société civile et les autorités militaires. En effet, malgré les concertations tardives engagées par la junte au pouvoir, rien ne semble indiquer un quelconque rapprochement des positions à cause, d'une part, de la clé de répartition des futurs membres du CNT, et, d'autre part, de la façon cavalière dont cette clé a été conçue et imposée. C'est ce second aspect du problème qui a suscité l'indignation de Housseini Amion Guindo, Président de la Convergence pour le Développement du Mali (CODEM), qui s'est longuement exprimé sur le sujet dans un entretien avec la presse.

Dès l'entame de ses propos, Housseini Amion Guindo démontre que la clé de répartition des membres du CNT n'est pas une affaire politique, une affaire des seuls politiques. Le Président de la CODEM dénonce la publication sur les réseaux sociaux de ladite clé avant même que les partis politiques et les organisations de la société civile en soient informés. Selon Housseini Amion Guindo, aucun dirigeant de ces organisations n'a été saisi officiellement par les militaires. Or, souligne-t-il, aucun re-



ligieux n'a reçu de notification écrite. « Si l'on disait au Haut conseil islamique vous avez trois, Chérif Ousmane Madani Haïdara sait que c'est lui qui a la responsabilité de transmettre les dossiers », déclare-t-il. Et le Président de la CODEM de souligner la division des responsables musulmans qui rend difficile une éventuelle concertation et un consensus. A cela

s'ajoute la multiplicité des courants religieux, à savoir les musulmans, les catholiques, les protestants, dont aucun responsable n'a été officiellement saisi au sujet de la clé de répartition. Alors qu'il existe des institutions représentatives des différents courants religieux, aucune n'a été saisie officiellement, note le Président de la CODEM.

Housseini Amion Guindo évoque ensuite le cas des travailleurs qui est de son point de vue « une pêche en eaux troubles ». De même que pour les religieux, affirme le Président de la CODEM, aucun dirigeant des centrales syndicales maliennes n'a reçu de correspondance officielle l'informant du contenu de la clé de répartition du CNT. Puisqu'aucune centrale syndicale n'a été responsabilisée, ni saisie officiellement, aucune ne s'est sentie concernée et par conséquent ni l'UNTM ni la CSTM ni la CDTM ni la CTM n'ont envoyé une liste de candidats pour postuler au CNT. Housseini Amion Guindo a la conviction qu'aucun délégué com-





mis dans ces conditions ne sera représentatif des corporations qu'il sera censé représenter. Or, indique le Président de la CODEM, « le CNT est un organe qui a besoin de légitimité, c'est un organe représentatif... Il s'agit d'adopter des textes qui vont définir l'avenir, définir la bonne organisation des élections, des textes qui vont définir de bonnes réformes politiques et pourquoi pas constitutionnelles ».

Housseïni Amion Guindo est convaincu que la voie suivie par la junte ne peut conduire qu'à la « division » car elle est fondée sur « le débâchage » au détriment de la « collégialité » indispensable à la conduite d'une bonne Transition qui demande des textes dans lesquels « les Maliens se reconnaissent ». « On dirige un pays pour son Peuple, on dirige un pays pour ses Populations, on ne peut pas être au-dessus de son Peuple, on doit être avec son Peuple », déclare Housseïni Amion Guindo qui insiste sur le fait que la Loi et la Concertation sont essentielles pour gouverner un pays. Si le Président de la CODEM déclare n'avoir pas « de problème sur les questions des quotas » de la clé de répartition, il reste cependant convaincu que « ce ne sont pas les militaires qui vont parler de la bonne organisation des élections ; ce ne sont pas les militaires qui vont parler des réformes politiques, ça ne les concerne pas ». Pour le Président de la CODEM la forme mise dans la clé répartition des futurs membres de la CNT « a été blessante, plus méprisante que le fond ».

La sortie médiatique de Housseïni Amion Guindo témoigne d'un grand malaise au sein

non seulement de la classe politique malienne mais aussi des organisations de la société civile. Depuis le 18 août 2020, date de la prise du pouvoir par le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP), Assimi Goïta et ses compagnons d'armes n'ont cessé de poser des actes qui témoignent de leur volonté d'accaparer tout le pouvoir. De la désignation du Président et du Vice-Président de la Transition en passant par celle du Premier ministre et la composition du futur Conseil National de la Transition, la junte au pouvoir se comporte comme dans un camp militaire en imposant par la force leur volonté. Comme l'a dit Housseïni Amion Guindo, il leur faudra « redescendre sur terre » et composer avec les réalités de la politique. La Transition ne se fera pas

avec les seuls militaires. La preuve est que la mise en place du CNT est actuellement bloquée à cause du refus de la classe politique d'y participer avec les règles actuelles édictées par Assimi Goïta. Le Mali ne se construira qu'avec tous ses enfants. Et pour cela la concertation entre toutes les parties est essentielle. L'on est en train de perdre inutilement du temps car il ne reste plus que 15 mois de Transition sur les 18 prévus.

Après ces paroles fortes, Housseïni Amion Guindo maintiendra-t-il le cap du refus ou, comme d'habitude, virevoltera-t-il pour s'aligner sur ce qu'il dénonce aujourd'hui ?

■ Diala Thiény Konaté



Violences à l'École : Passer des discours aux actes !

Encore des « concertations » sur l'École. Celles tenues en fin de semaine dernière portent plus spécifiquement sur le bannissement de la violence en milieu scolaire et universitaire. Une banalité en situation normale mais un serpent de mer au Mali ou le mal a profondément pris racine. Les autorités, entres autres mesures ont décidé de frapper l'AEEM au portefeuille.

Va-t-on vers une ébullition dans l'espace universitaire ou vers la normalité ?



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M. Moctar Ouane a présidé, le vendredi 27 novembre 2020, une réunion de concertation sur la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions. Il avait à ses côtés les ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Éducation Nationale et de plusieurs autres membres du gouvernement, des responsables de l'université, de la sécurité nationale et des acteurs de la société civile. Cette rencontre dont la finalité est de bannir la violence de l'espace scolaire et qui a préconisé de couper toutes sources de revenus à l'AEEM présage-t-elle quelque chose de mieux pour l'École ? Voilà tous les enjeux !

Les recommandations du forum sur l'insécurité dans les établissements scolaires et universitaires pour mettre fin à la violence en milieu universitaire sont sans appel : il s'agit notamment de la mise à l'écart de l'AEEM de la gestion des parkings, des résidences universitaires, et autres œuvres sociales universitaires ; l'ouverture dans les meilleurs délais des postes de sécurité au niveau de la colline de Badalabougou ; l'évacuation de tous les occupants non étudiants des résidences ; la traduction en justice de tous les auteurs des récents crimes ; le suivi, le contrôle et l'application de ces différentes mesures par les autorités universitaires et les forces de sécurité

; la mise en place d'une commission de réflexion sur les associations estudiantines...

Il est en outre suggéré la suspension de toutes les activités de l'AEEM dans tous les établissements scolaires et universitaires, au moins pendant la période de la Transition, le temps d'engager une réflexion sur le syndicalisme étudiant, l'accompagnement des élèves et étudiants dans la mise en place de nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement de leur association, avec la participation de l'ensemble des partenaires de l'École, qui doit être « lieu de transmission des valeurs et des savoirs » dans l'éducation des enfants, selon le Premier ministre Moctar Ouane, apparemment nostalgique de ce qu'était l'école malienne d'antan, enviée dans toute la sous-région.

L'école malienne est en effet aujourd'hui gangrenée par une violence endémique, entretenue et utilisée comme mode d'action par des groupes d'étudiants, toute chose qui est en passe de compromettre toutes les politiques éducatives de notre pays. Au fil des ans, l'espace scolaire est devenu hautement crimino-gène, avec des armes de toutes sortes qui y circulent, le trafic et la consommation de stupéfiants qui y prospèrent, alimentant ainsi vandalisme, agressions, humiliations et viols perpétrés au quotidien sur d'autres étudiants, sur des professeurs ou sur le personnel administratif et technique.

Il n'est pas acceptable, selon le PM, à un moment où certains pays inaugurent des biblio-

thèques ou des centres d'excellence, que nous en soyons réduits au Mali à pleurer nos morts, ces élèves, étudiants, enseignants victimes d'actes de violences dans un espace qui a pour vocation, de cultiver la fraternité, l'esprit de tolérance et l'ouverture d'esprit. Face donc à ce triste constat, et au regard de l'échec de nombreuses initiatives visant à juguler le phénomène, les autorités de la Transition, aux dire du Premier ministre, se donc engagées à faire de « la refonte du système scolaire » un axe prioritaire de la Feuille de route, dont la mise en œuvre va nécessiter « l'union sacrée de l'ensemble des Maliens autour de l'école ».

La feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations du Forum national sur la violence en milieu universitaire et son plan d'actions vise donc à agir sur les causes de la violence en vue d'avoir une école apaisée. Le Gouvernement, dira-t-il, est déterminé à jouer toute sa part pour sauver l'école, mais avec l'accompagnement de tous les partenaires nationaux et internationaux. Toutes les parties se sont ainsi accordées pour la prise de mesures vigoureuses visant à ramener l'école à son objectif premier : Assurer l'éducation des enfants dans la sérénité et la sécurité.

Les hautes autorités de la Transition sont appelées à répondre favorablement à cet appel pour l'Histoire, pour la simple raison que l'éducation et la violence ne font bon ménage, mais aussi parce que la refondation de l'Etat ne saurait se réaliser qu'à l'École d'abord, une École pacifiée, avec des étudiants disciplinés et studieux, soucieux de bien se former pour eux-mêmes d'abord, pour leur famille et pour toute la Nation Malienne.

Des ambitions bien nobles, mais qui pourraient avoir du chemin à faire face aux maux et tares décriées, profondément incrustées au cœur du système depuis bientôt trente (30) ans. Maux et tares dont nous sommes tous comptables à des degrés différents, les politiques, surtout ceux qui se goinfrent d'être des acteurs du Mouvement démocratique, étant la tête de proue de la déchéance de l'École ! Faut-il dès lors s'attendre à un embrasement général sur l'espace universitaire ? Rien n'est moins sûr, ce d'autant que le secrétaire général de l'AEEM n'a pas attendu la fin des travaux pour déguerpir de la salle !

■ Yama DIALLO

SBM : « Ceux qui doivent apaiser la situation au Mali sont devenus des catalyseurs »

Le Président Soumeylou Boubèye Maïga (SBM) a réaffirmé le samedi 28 novembre son soutien à la transition et à la mise en place du CNT en la forme. Son argument : la répartition des sièges contestée par certains est représentative et inclusive.

L'ancien Premier ministre et Patron de l'Alliance pour la solidarité au Mali convergence des forces patriotiques (ASMA-CFP), Soumeylou Boubèye Maïga, a présidé le samedi dernier la cérémonie de clôture des assises d'échanges et de réflexions du Mouvement national de la jeunesse de son parti. Occasion pour le responsable politique de préciser la position du parti sur certains sujets d'actualités.

Selon lui, l'ASMA est restée claire et cohérente avec elle-même depuis sa création. Son engagement pour le Mali n'a pas varié. « **Je peux dire que nous sommes le seul parti dont le discours n'a pas varié en fonction des postes que nous occupons. Et personne ne nous a jamais entendus cracher à la soupe. Parce qu'en 2012, nous avons pris une décision de conviction** », a déclaré SBM. Et ce n'est pas le coup d'Etat qui va changer les convictions du parti, est-il persuadé.

Toutefois, il assume avoir proposé, bien avant les Concertations nationales tenues au CICB, la désignation d'un président civil, un vice-président militaire pour conduire la transition et la mise en place d'un Conseil national de la transition. Ces propositions mal appréciées étaient pourtant, pour lui, les bonnes décisions à prendre. Car, il fallait permettre à ceux qui ont fait le coup d'Etat d'être dans le processus et afin qu'ils puissent se sentir en sécurité. C'est pourquoi, a-t-il insisté, le parti ASMA a estimé qu'il faut leur réserver une place qui reflète l'importance de leur action.

Abordant la question de la formation du Conseil national de transition qui fait l'objet de vives polémiques, l'ancien Premier ministre est sans équivoque : son parti est pour sa mise en place en la forme. Cette position contraste celle de l'Alliance Ensemble pour le Mali (EPM) dont il est membre. En effet, ce regroupement a conseillé à ses membres de s'abstenir de tout acte de candidature au compte du CNT.

« **Des militants m'ont demandé s'ils peu-**

vent déposer leur dossier pour siéger au CNT. Je leur ai répondu qu'ils peuvent le faire. Parce que nous avons inscrit notre action au soutien à la transition », a autorisé le Patron de l'ASMA-CFP. Que ceux-ci soient retenus ou pas ne changera en rien à l'engagement du parti à soutenir la transition, a précisé Soumeylou Boubèye Maïga avant de pointer le marché de dupes de certains : « **Si on publiait la liste de tous ceux qui ont déposé leur candidature pour siéger au sein du CNT, les gens seraient surpris par le fossé entre les déclarations de certains et les actions qu'ils mènent** ».

Aussi, contrairement à plusieurs partis et regroupements politiques, il affirme que la clé de répartition du CNT est inclusive et représentative, soutenant que toutes les couches en sont représentées. Avant d'ajouter que les efforts et les énergies doivent être fournis pour que la transition réussisse conformément à

son agenda. « Notre principale tâche est de sortir de la trahison et de se préparer pour les élections », a-t-il souligné. Telle doit être également, pour SBM, la mission de tous les partis politiques.

Dans ce contexte d'incertitude, il a aussi appelé les jeunes de son parti à la vigilance pour ne pas servir l'intérêt de ceux dont les actions prônent la division. Parce que, malheureusement, déplore-t-il, « **ceux qui doivent apaiser la situation au Mali sont devenus des catalyseurs** ».

Par ailleurs, lors de ces assises, le Mouvement national de la jeunesse dans ses recommandations a invité le bureau national à aller à la conquête et la gestion du pouvoir au lieu d'être un faiseur de roi comme ça été le cas en 2013 et 2018.

Source : lejalon



Transition et gouvernance : Assimi fait jaser

La transition malienne va bon train. Et comme il est de coutume, aucune œuvre humaine ne peut bénéficier de l'adhésion du monde entier. Assimi, le patron du CNSP et vice-président est le centre névralgique de la gouvernance actuelle. Sa manière de pousser les pions fait jaser. Pour ou contre, chacun va de son commentaire et les négativistes sont les plus actifs sur la toile mondiale. Comme à leur habitude, ils semblent être des éternels insatisfaits. Ils sont assimilables à cette expression " du pareil au même". Chaque gouvernance reçoit leur coup de massue. Ils sont les spécialistes dans tout mais n'ont jamais fait honneur au Mali à travers des actions fortes. Critiquer pour critiquer et emporter à travers leurs sobres analyses les esprits faibles. Ils voient en tout un scandale ou un crime d'État et blâment.

Assimi Goïta est le patron des forces spéciales et aussi le premier responsable du CNSP. C'est un homme discret. Il parle peu, montre son désamour pour le luxe et le pouvoir. De son entrée en fonction à maintenant, l'homme a toujours posé les actes dans un esprit de collégialité avec ses frères d'armes et le comité technique constitué au lendemain du renversement du pouvoir d'IBK.

Cette attitude dénote qu'ils ont tiré les bonnes leçons des conseils prodigués par des hommes de référence qu'ils ont pu rencontrer : ATT, Moussa Traoré, Rawlings, Dioncounda... La remarque pertinente, leur façon de faire est différente de celle de l'équipe militaire qui a pris le pouvoir en 2012.

Assimi et ses hommes écoutent tout le monde avant de tirer la meilleure synthèse, à leur en-

tendement. Ils ne sont à la solde de personne. Oui ! Leur attitude de neutralité ne peut en aucune manière plaire. Car au Mali, nous remarquons généralement les histoires de clan qui ont fini par fragiliser l'unité nationale. Pour preuve, les Maliens s'entendent difficilement ou ne s'entendent jamais sur des questions essentielles. Au moment où le pays brûle, au moment où le monde entier est au chevet du Mali, cela semble être la période idéale pour certains de faire germer leurs intentions aux bénéfiques personnels. Les Présidents qui sont tombés de 2012 à maintenant ne sont victimes que de cela. Ils étaient entourés par des hypocrites et des aigris sociaux qui au lieu de dénoncer, mettre la pression comme cela est recommandé dans un Etat démocratique, apporter des propositions concrètes, se sont résolument mis dans la posture de défendre

leurs propres intérêts sur l'esprit collectif, l'intérêt de la République toute entière.

Quoi de plus normal que de se démarquer des habitudes pareilles qui ont guillotiné le Mali ! Ce pays a besoin de nouvelles approches pour le remettre sur ses deux pieds et l'aider à prendre le train de l'émergence. Ce rêve n'est pas du tout possible avec une classe politique pourrie, une société civile mendicante au service du plus offrant et une communauté religieuse dominée par le goût du luxe et autres avantages et qui a carrément perdu les pédales, les valeurs de dernier rempart à chaque fois que le pays est sur le chemin de la déperdition.

C'est pour cela qu'il faut encourager et soutenir les positions de ceux-là qui estiment que les politiques... doivent s'éloigner de la transition et se préparer pour les prochaines élections.

Assimi et ses hommes sont conscients des défis et savent comment y parvenir. Alors qu'ils avancent sans faire attention à certains critiques sans substance car le pays traverse d'énormes difficultés et ce n'est pas avec un coup de baguette magique, en un laps de temps, qu'on pourra résorber tous ces problèmes. Le plus important, c'est affaiblir les sorciers qui sucent le sang de ce pays, organiser des élections transparentes et remettre le pays à un homme intègre qui se chargera de la suite pour le bonheur du Mali.

Zié Ouattara

Source : Le Pays- Mali



UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIAO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Inter biennale photographique : La 2^e édition commence demain 1^{er} décembre 2020

« La deuxième édition de l'Inter Biennale photographique du Mali s'ouvre le 01 décembre 2020 à 16 heures à la Maison Africaine de la Photographie, haut lieu et symbole retrouvé de la photographie malienne et africaine que nous ne cessons de remercier ». Cette information a été donnée par le Président du Réseau des photographes du Mali, lors d'une conférence de presse le 27 novembre 2020, à la Maison Africaine de la Photographie.



Les activités de l'Inter Biennale de la photographie commenceront par une cérémonie placée sous la haute présidence de Mme Kadiatou Konaré, ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, au cours de laquelle aura lieu le vernissage d'une exposition d'hommage à l'honneur de Feu Alioune Ba, photographe malien, décédé en 2018.

« En organisant l'Inter Biennale, l'objectif recherché par le réseau des photographes du Mali est de promouvoir la création photographique auprès du public local, tout en palliant au manque de visibilité dont souffre la plupart des jeunes photographes », a déclaré Seydou Camara, Président du Réseau des photographes du Mali. Avant de préciser que cette année, l'Inter Biennale se déroulera à Bamako du 1^{er} décembre au 15 janvier 2021.

Il a ajouté que pour cette édition, le comité d'organisation a reçu 66 dossiers de candidature venant de plusieurs régions du Mali. Et, à l'issue d'une sélection, le jury composé (Mamadou Konaté, Photographe ; Alioun Ifra N'Diaye, Président de la FEDAMA ; Buyaphi Mdledle, Photographe sud-africain ; Tidiane Sangaré, Directeur de la Maison Africaine de la Photographie ; Oumar Kamara, Artiste et professeur d'Histoire de l'art, Astrid Lepoutlier.

Commissaire d'exposition ; Fousseyni Diakité, Président du Réseau Kya), a retenu 15 photographes. Ce sont : Adama Bamba, Roméo Gyl-das Baley, Bakoo Coulibaly, Brahim Diamouténé, Ousmane Goïta, Sidiki Haidara, Noé Kamaté, Moussa Kalapo, Bassirou Keita, Mariam Niaré, Souleymane Tangara, Moussa Tolo, Fatoumata Traoré, Aly Traoré et Zoumana Traoré.

Il a profité de l'occasion pour lever le voile sur le programme de la 2^e édition de l'Inter Biennale photographique. Selon lui, cette édition prévoit des expositions photographiques sur 4 sites que sont : la Maison Africaine de la Photographie, le Parc National, l'Institut Français du Mali et Bamako Art Gallery.

Et, créer un engouement populaire autour de l'événement, il a annoncé que toutes les dispositions sont prises pour que les vernissages dans ces 4 sites, soit toujours précédé de parades artistiques et populaires. « Moments forts, ces parades artistiques et populaires permettent non seulement de rapprocher, mais aussi de susciter l'engouement du grand public envers la photographie », a-t-il déclaré. Il dira aussi que la particularité de cette édition est la mise en place d'un programme de médiation du 15 décembre 2020 au 15 janvier

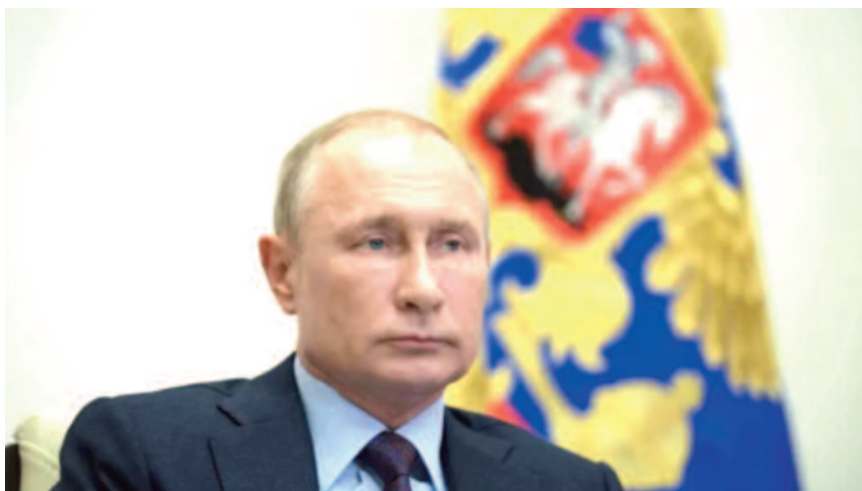
2021. « Ce programme est destiné aux écoliers, aux collégiens et lycéens de Bamako et vise à faciliter l'accès de cette couche juvénile à la création contemporaine et aussi à leur donner une éducation à l'image », a-t-il précisé.

Il est prévu que la clôture de la 2^e édition de l'Inter Biennale photographique aura lieu le 15 janvier 2021 à la Maison Africaine de la Photographie. Lors de cette cérémonie, 3 prix seront décernés aux lauréats désignés par le jury. Ce sont : le 1^{er} prix Djanco Cissé, le Prix spécial Miri ou Créativité, le prix spécial jeune talent.

Pour cette conférence de presse, Seydou Camara, Coordinateur du Réseau des Photographes du Mali, avait à ses côtés Tidiane Sangaré, Directeur général de la Maison africaine de la photographie, Ansoumane Diarra, représentant du Syndicat National des Professionnels des Métiers de l'Image et du Son du Mali (SYNAPROMIM) et un Conseiller technique au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.

Assane Koné
Source : Arc en Ciel

Russie : Les quatre guerres de Vladimir Poutine, selon l'historien Sergueï Medvedev



Comprendre les ressorts et les moteurs du pouvoir de Vladimir Poutine : c'est ce que propose le dernier ouvrage de Sergueï Medvedev, « Les quatre guerres de Poutine, ce que la Russie nous prépare », paru en français aux éditions Buchet Chastel. Historien spécialiste de la période post-soviétique, Sergueï Medvedev livre son analyse.

RFI : Sergueï Medvedev, vous faites ce constat : la Russie du XXI^e siècle mène plusieurs combats, quatre précisément. Selon vous, Vladimir Poutine a lancé une guerre territoriale, une guerre pour les symboles, mais aussi pour le corps et pour la mémoire. Revenons tout d'abord sur la guerre territoriale. Par quoi cela se traduit-il ?

Sergueï Medvedev : Le pouvoir russe continue de voir la Russie comme un empire et n'arrive pas à prendre conscience que le temps des empires est révolu. Le XXI^e siècle est en quelque sorte, pour la Russie, une époque de ressentiment post-impérial. De là découle la guerre avec l'Ukraine, l'annexion de la Crimée, l'occupation du Donbass, les projets de développement de l'Arctique, les guerres russes dans des lieux reculés comme la Syrie ou la Libye ou les tentatives de contrôle de l'espace

post-soviétique, qui, il faut le dire, s'avèrent de plus en plus délicates.

C'est le cas chez le voisin biélorusse traversé par un mouvement de contestation sans précédent. Comment analyser la position de Moscou ?

La Russie attend et observe. Elle ne se mêle pas directement, mais elle pèse de tout son poids. Elle ne veut pas qu'une révolution de type Maïdan ukrainien éclate en Biélorussie, mais en même temps, elle veut affaiblir le plus possible Alexandre Loukachenko, pour pouvoir, à l'issue de ce mouvement de contestation, le destituer discrètement. Son but est de retrouver une Biélorussie obéissante, qui fera quasiment partie de cet empire russe.

La deuxième guerre dont vous parlez est celle des symboles...

La Russie a toujours été une sorte de village Potemkine. Les symboles de la puissance de l'empire soviétique sont importants pour Vladimir Poutine. Le symbole le plus grand pour lui, c'est la victoire de la Seconde Guerre mondiale et le contrôle de l'URSS sur la moitié de l'Europe qui en a découlé. On peut dire que le symbolisme du 9 mai, de la victoire dans la

Seconde Guerre mondiale, définit sa vision du monde. Parallèlement, il mène une politique de contrôle des sphères culturelles et sociales : il veut contrôler la presse, les universités, la liberté de penser, la liberté de parole.

Le pouvoir russe va même au-delà, puisqu'il veut aussi contrôler les corps, écrivez-vous.

Vladimir Poutine veut que la souveraineté s'applique aussi aux corps des citoyens. Il faut comprendre que le pouvoir russe est très patriarcal, qu'il se fonde sur des mécanismes très anciens, archaïques, tels que le pouvoir exercé par l'homme sur la femme, la domination du modèle familial traditionnel. C'est pourquoi ce pouvoir très conservateur se bat contre les LGBT, se bat pour la démographie avec des mesures pour augmenter la natalité, pour lutter contre les avortements, etc. Ce sont des combats qui sont aussi menés ailleurs, mais en Russie, le Kremlin est à la tête de ce combat.

Enfin, vous évoquez la guerre autour de la mémoire. Peut-on aujourd'hui parler facilement des traumatismes du passé en Russie ?

On peut, mais ça n'est pas très recommandé. Le pouvoir s'efforce de créer un mythe historique selon lequel la Russie a toujours été dans le camp des vainqueurs et selon lequel l'État a toujours été plus important que l'individu. On estime qu'il ne faut pas parler des pertes, des victimes, des drames du colonialisme russe. Cela concerne surtout l'histoire du XX^e siècle, les côtés sombres de la révolution et le stalinisme.

Aujourd'hui, il devient très délicat de parler des crimes du stalinisme en Russie. On crée des lois pour cela. Il est difficile de parler des crimes de la police politique du NKVD et de ceux commis par l'Union soviétique pendant la Seconde Guerre mondiale. Bientôt, comparer l'URSS à l'Allemagne hitlérienne sera passible de peines de prison. Le pouvoir sent bien qu'il y a là une partie de l'histoire qui n'est pas très agréable et c'est pour ça qu'elle emploie tous les moyens pour censurer toute discussion historique sur ce thème.

Source : RFI



Élections Présidentielles aux États-Unis : Donald Trump assure qu'il ne "changera pas d'avis" sur ses accusations de fraude électorale

Donald Trump a réitéré, dimanche, ses accusations sans preuve de fraude électorale, lors de sa première interview télévisée depuis le scrutin présidentiel remporté par Joe Biden. Malgré les accusations répétées du milliardaire américain, ses avocats ont subi une vingtaine de défaites judiciaires dans tout le pays.

« Cette élection était truquée ». Donald Trump a affirmé, dimanche 29 novembre, qu'il ne "changera pas d'avis" sur ses accusations sans preuve de fraude électorale, lors de sa première interview télévisée depuis le scrutin présidentiel remporté par Joe Biden. "Ce n'est pas comme si quelqu'un pouvait me faire changer d'avis. Je n'aurai pas changé d'avis dans six mois", a déclaré le président américain sortant sur Fox News. "**Cette élection était truquée**", a-t-il encore martelé, sans apporter de preuve. "Nous avons largement gagné". Pour sa première intervention à la télévision depuis le scrutin du 3 novembre, le chef d'État sortant a répété pendant 45 minutes ses accusations de fraudes électorales massives qui lui auraient coûté sa réélection.

"Il faut que la Cour suprême examine notre cas"

Malgré les accusations répétées du milliardaire américain, ses avocats ont subi une vingtaine de défaites judiciaires dans tout le pays, la dernière en Pennsylvanie où la Cour suprême de l'État a rejeté samedi une nouvelle plainte de son équipe de campagne, réduisant ainsi presque à néant la possibilité d'une modification des résultats.

La plainte déposée par les républicains réclamait soit l'invalidation des votes par la poste, soit l'annulation de l'ensemble du vote pour laisser aux législateurs de l'État le choix de décider du vainqueur. Ce qui n'a pas semblé ébranler Donald Trump. "**Nous essayons de présenter des preuves, mais les juges ne nous le permettent pas**", a-t-il dit. "Nous

essayons. On a des tonnes de preuves". Ignorant l'indépendance de la justice, le président américain s'est plaint de ne pas recevoir le soutien du ministère de la Justice et du FBI. Ils sont "portés disparus", a-t-il regretté, s'interrogeant sur l'utilité de la Cour suprême si elle n'intervient pas en sa faveur. "Il faut que la Cour suprême examine notre cas. Il faut que quelque chose lui parvienne. Sinon, c'est quoi la Cour suprême ?".

Un refus sans précédent dans l'histoire américaine

Le résultat du scrutin 2020 n'a pourtant pas été serré. Le démocrate Joe Biden l'a nettement emporté avec 306 grands électeurs contre 232 pour Donald Trump. Il en faut 270 pour gagner la présidentielle américaine. Traditionnellement, le candidat battu reconnaît sa défaite presque immédiatement, ce que le républicain n'a toujours pas accepté de faire. Un refus sans précédent dans l'histoire politique américaine.

Mais même si Donald Trump ne reconnaît jamais sa défaite, il est quasiment assuré que le collège électoral confirmera la victoire de Joe Biden le 14 décembre et que le nouveau président démocrate prendra ses fonctions le 20 janvier 2021.

Pourtant, le président sortant a refusé de fixer une limite à ses actions en justice pour inverser le résultat de l'élection. "**Je ne donnerai pas de date**", a-t-il affirmé. Voit-il encore une possibilité de gagner ? "**J'espère**", a-t-il assuré.

Source France avec AFP

Mali : Élimination prématurée des Aiglons du Mali du tournoi UFOA-A

Face à l'élimination prématurée des Aiglons du Mali du tournoi UFOA-A, le ministre des Sports Mossa Ag Attaher reconnaît qu'il y a eu une « défaillance » quelque part.

Suite à l'élimination précoce de l'Équipe nationale Juniors du Mali de la phase éliminatoire de la Coupe d'Afrique U-20 Zone A au Sénégal, le ministre de la Jeunesse et des Sports a fourni, samedi, des éléments de réponse relatifs à ce fiasco. D'après Mossa Ag Attaher, tous les membres de la délégation malienne avaient été testés négatifs avant leur départ au Sénégal. Toutefois, il reconnaît qu'il y a eu une « défaillance » à un niveau. La sortie prématurée de l'Équipe nationale juniors du Mali du tournoi éliminatoire de la Coupe d'Afrique U-20 Zone A, au Sénégal, sus-

citent toujours des interrogations. Cependant, à l'issue d'une réunion extraordinaire avec les membres de son cabinet et les services rattachés de son département, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mossa Ag Attaher, a apporté, samedi, de nouveaux éléments sur ce dossier. « J'ai tenu à informer l'opinion sur la situation des juniors maliens, testés positifs au Covid-19. Depuis quelques jours, nous avons pris attache avec le ministère de la Santé pour faire un travail d'édification sur la situation. Aujourd'hui, nous disposons d'éléments nécessaires pour donner une réponse

réelle. Après avoir reçu des réponses à la demande que j'ai exprimée, je peux affirmer, avec des preuves fournies par des services de Santé en charge de la réalisation des tests Covid19, que l'ensemble de la délégation malienne a été testé négatif avant son départ. A travers le ministère de la Jeunesse et des Sports, le Gouvernement du Mali confirme donc que les Aiglons, à leur départ, étaient entièrement testés négatifs », a-t-il déclaré.

En revanche, le ministre Ag Attaher a ressorti un deuxième point qui, selon lui, a eu un impact direct sur le résultat négatif des Champions d'Afrique en titre.

« La CAF a mis en place de nouvelles dispositions, assorties de recommandations qui stipulent clairement que les équipes nationales doivent prévoir toujours un effectif supplémentaire pour pallier les éventualités de cas positifs en leur sein. C'est pourquoi, le nombre suggéré par la CAF est passé de 20 à 30 joueurs. Et cette disposition est censée être prise par l'ensemble des équipes engagées dans les compétitions. Malheureusement, elle n'a pas été respectée ni avec les Aigles, en Namibie, ni avec les Aiglons, au Sénégal », a-t-il confié.

Puis d'ajouter « J'ai le devoir de reconnaître que, quelque part, il y a eu défaillance. Nous avons pris des dispositions pour qu'elle soit corrigée. En attendant cette correction, j'ai instruit à tous les services compétents en la matière de tirer toutes les leçons et conséquences ».

A ses dires, toutes les dispositions seront prises pour que de telles situations ne se reproduisent plus. « Plus jamais, on ne peut tolérer que les efforts fournis par le gouvernement, afin que nos équipes remportent des victoires, soient compromis. Parce que, quelque part, quelqu'un n'a pas joué son rôle. Les décisions nécessaires seront prises et nous veillerons personnellement à ce que les effectifs prévus soient disponibles », a-t-il conclu.

En dépit des éléments, des zones d'ombres subsistent sur ce dossier, notamment la question de savoir le lieu de contamination des membres de l'équipe, pourtant déclarés négatifs à Bamako, le 17 novembre. Puis testés positifs, deux jours plus tard, au Sénégal.

Source : Indépendant





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne serez plus sous pression comme vous l'aurez été. Enfin libéré d'un certain nombre de contraintes, vous pourrez progresser comme vous l'entendrez sans avoir quelqu'un en permanence sur votre dos pour vérifier la qualité de votre travail.

Vous reverrez votre échelle de valeurs. Plus terre-à-terre, Uranus en Taureau vous invitera à repenser votre rapport à l'argent. Sans vous détacher du matériel, vous y accorderez moins d'importance. Vous envisagerez votre avenir financier sereinement.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Au contact de Pluton et de Saturne, votre volonté comme votre ambition seront renforcées. Vos projets avanceront et si vous faites des propositions, elles seront accueillies favorablement. Vous pourriez aussi accéder à un poste beaucoup plus valorisant.

Vous passerez à la vitesse supérieure en cumulant des bénéfices. Votre projet lancé sur la pointe des pieds connaîtra un succès inespéré, avec un enjeu financier important à la clef. Tablez aussi sur un placement judicieux dont vous tirerez profit.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Une nouvelle tâche démarre. Elle est vécue avec facilité. Un collègue peut vous assister et vous aider à avancer. L'arrivée de la complicité vous apporte un encouragement. La journée apporte une satisfaction à travailler. Vous sentez une reconnaissance.

Le climat reste aux dépenses. Elles ont un lien avec une sortie. Pour séduire, vous pouvez faire du shopping. L'inquiétude liée aux finances disparaît. Vous vivez avec sérénité votre relation à l'argent en payant les factures et en vous faisant aussi plaisir.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les fortes dissonances de Jupiter pourront provoquer une baisse d'activité, engendrer une période de chômage, ou une mise en cause de la qualité de votre travail... Dans tous les cas, vous devrez garder votre sang-froid et défendre votre bifteck !

À cause d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie administrative, ou d'un courrier en provenance d'un huissier, vous ne disposerez pas de la totalité de vos biens ou de vos revenus, un peu comme si tout était bloqué ou en attente !



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous aurez les moyens de sortir d'une impasse. Une tendance jouera en votre faveur montrant une aide qui vous sera salutaire. Il sera dans votre intérêt, sans trop forcer, de créer des contacts, de solliciter des entretiens pour trouver un arrangement.

Grâce à l'expertise généreuse de vos planètes, vos rentes d'argent seront stables, ce qui devrait vous permettre de faire tourner votre budget sans difficultés. Quant à Mars, il vous conseillera sur des placements à privilégier. Faites-lui confiance.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous aurez du pain sur la planche. Votre activité tournera au ralenti et il vous faudra trouver une solution pour accélérer la cadence. S'il y a des contraintes, vous parviendrez à tirer votre épingle du jeu et évoluer en fonction des événements.

Vous serez pressé et impatient d'obtenir rapidement des euros, des résultats financiers intéressants. À part si vous travaillez à votre compte, auquel cas, vous aurez des idées pour augmenter vos ventes, mais ne récolterez pas tout de suite de l'argent.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une nouvelle affaire pourrait vous être proposée. Elle peut avoir un lien avec un poste commercial. Du changement arrive et il vous apporte une satisfaction longtemps attendue. Vous démarrez une nouvelle orientation. Elle fait appel à vos compétences.

Vos finances sont rassurantes suite à une bonne nouvelle professionnelle. Des moments de sérénité vous accompagnent. Malgré les dépenses, vous continuez de rester optimiste à propos de l'argent. Continuez de gérer la trésorerie avec prudence et tout ira bien.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Les avantages liés à votre activité professionnelle seront nombreux. Ils donneront à votre carrière une meilleure assise. Vous minimiserez les problèmes et les difficultés que vous rencontrerez en chemin. Le rythme de cette journée sera assez soutenu...

Des personnages de votre entourage professionnel ou privé multiplieront les conseils à votre égard... Mise le paquet sur ce cheval, achetez ces actions ou placez une partie de vos économies en bourse... Aujourd'hui, vous ne suivrez aucune de ces recommandations !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Dopé par la puissance de Jupiter dans votre signe, vous tâcherez de vous placer en avant afin que l'on remarque vos talents. Ce qui sera retenu par certains sera votre faculté à vous mettre sur le devant de la scène, sans tenir compte de vos collaborateurs.

Vous retrouverez votre flair pour dégoter de bonnes affaires. Vous serez aussi très réactif pour qu'elles ne vous passent pas sous le nez. Vous passerez du temps pour suivre le déroulement de toutes ces opérations, et il vous rapportera de l'argent.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Votre journée s'annoncera laborieuse, avec la nécessité de vous concentrer sur un nombre d'aspects techniques et beaucoup de détails. Mais le jeu en vaudra la chandelle, puisque vous y gagnerez en crédit auprès de personnes influentes dans votre activité.

Avec Saturne, vous devrez appliquer un plan de rigueur. Les consignes seront claires et vous devrez ajuster vos dépenses à vos revenus, examiner de près toutes vos factures et si vous vivez en famille, demander à chacun de respecter les limites du budget.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous travaillez bien et recevez enfin la récompense. Les rapports avec la hiérarchie sont bons. La journée est favorable à négocier un contrat. Évoquez les revenus avec un de vos chefs. Proposez vos prétentions, on vous écoute. Mais la réponse sera longue.

Les dépenses continuent d'être importantes. Elles couvrent surtout les charges. Vous calculez au plus près les frais actuels. Des dépenses sont peu élevées, mais elles sont nombreuses. Une meilleure gestion est recommandée. Elle vous évitera un déséquilibre.



Poisson (19 février - 21 mars)

Si vous travaillez avec votre partenaire, vous ne pourrez pas vous empêcher aujourd'hui de vous prendre la tête sur votre lieu de travail. Cela aura un effet déplorable sur vos collègues et sur les clients. Votre attitude sera peu commerciale...

En ce milieu de mois, vos finances commenceront à faire la grimace. En regardant votre liste de courses et en faisant vos comptes, vous vous apercevrez que vous ne pourrez pas tout acheter. Du coup, par dépit, mais aussi par colère, vous resterez chez vous.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous